

COMMISSIE VOOR DE
BINNENLANDSE ZAKEN, DE
ALGEMENE ZAKEN EN HET
OPENBAAR AMBT

van

WOENSDAG 11 MEI 2016

Voormiddag

COMMISSION DE L'INTERIEUR,
DES AFFAIRES GENERALES ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

du

MERCREDI 11 MAI 2016

Matin

La réunion publique de commission est ouverte à 9.06 heures et présidée par M. Gilles Vanden Burre.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 9.06 uur en voorgezeten door de heer Gilles Vanden Burre.

01 **Samengevoegde vragen van**

- de heer Vincent Van Quickenborne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de draconische veiligheidsmaatregelen op Zaventem" (nr. 11271)

- de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de controles op de luchthaven van Zaventem" (nr. 11278)

- de heer Veli Yüksel aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de veiligheidscontroles op de luchthaven van Zaventem" (nr. 11281)

01 **Questions jointes de**

- M. Vincent Van Quickenborne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les mesures de sécurité draconiennes prises à Zaventem" (n° 11271)

- M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'organisation de contrôles à l'aéroport de Zaventem" (n° 11278)

- M. Veli Yüksel au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les contrôles de sécurité organisés à l'aéroport de Zaventem" (n° 11281)

01.01 **Alain Top** (sp.a): Mijnheer de minister, op 3 mei werd de vertrekhall van Brussels National Airport opnieuw in gebruik genomen. Tussen het indienen van mijn vraag en vandaag is er al een en ander veranderd, maar op dat moment stonden er gigantische wachtrijen. Volgens politiebronnen waren die het gevolg van een slechte planning en een elektriciteitspanne.

Volgens de luchthavenpolitie is zij enkel nog verantwoordelijk voor de patrouilles en de controles van wagens. De andere controletaken zijn overgenomen door bewakingsfirma's, maar hun agenten zouden slecht gebriefd zijn. Bovendien zou het team bewakingsagenten onderbemand zijn. Daardoor kon één van de controle-eenheden niet open, waardoor een aantal reizigers hun vlucht misten.

Uw kabinet heeft in de pers al aangegeven dat de huidige manier van werken en controleren onhoudbaar is. Bovendien zorgen de ellenlange wachtrijen in geen geval voor een verhoogd veiligheidsgevoel.

Er zijn, zoals gezegd, intussen aanpassingen aangebracht en het risico aan de check-in is dus opnieuw verlaagd. Toch krijg ik graag een antwoord op de volgende vragen.

De bijkomende veiligheidsmaatregelen zijn in het leven geroepen om de veiligheid effectief te verhogen. Bent u het met mij eens, zoals u eerder in de pers gezegd hebt, dat zij uiteindelijk contraproductief werken?

Welke alternatieven overweegt u op lange termijn?

Wat is tot nu toe de kostprijs van de hogere beveiliging van de nationale luchthaven? Zou het niet nuttiger zijn de mankracht en de middelen hiervoor op het terrein in te zetten?

Tot slot, hoe verloopt de communicatie en coördinatie tussen de politiediensten, de bewakingsfirma's en de exploitant van de luchthaven?

01.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer Top, ik zal uw vraag beantwoorden, maar ik ben een beetje in de war. Uw eerste vraag op de agenda is vraag nr. 10449 over de grondplannen van de luchthaven van Zaventem. Ik kan uw vraag echter gemakkelijk uit de losse pols beantwoorden.

Uw vraag dateert van de eerste anderhalve dag nadat de luchthaven weer op 80 % van haar capaciteit is gaan werken. Er waren inderdaad onaanvaardbaar lange wachtrijen.

Wat is er gebeurd? Wij hebben geopteerd om de luchthaven weer zeer snel te openen, eerst op 20 à 25 % van de capaciteit. Wij hebben daarvoor de medewerking van de vakbonden gekregen onder bepaalde voorwaarden. Ik begrijp zeer goed de traumatische omstandigheden, waarbij mensen snel terug naar hun werkplek moeten waar zij werden geconfronteerd met al die zaken. De vakbonden zijn hierin dus meegegaan, maar hebben heel zware veiligheidsmaatregelen gevraagd, waar ik begrip voor heb opgebracht in de beginperiode. Toen al besepte ik echter dat wij die niet zouden kunnen aanhouden als de luchthaven weer naar haar volle capaciteit zou gaan, niet op die manier. Wij zouden wel dezelfde graad van veiligheid kunnen bieden, maar niet met dezelfde methodiek om tot die veiligheid te komen.

Een goede maand na de aanslagen, wat zeer snel is naar mijn aanvoelen, was de luchthaven weer in staat om op 80 % van haar capaciteit te draaien om passagiers te ontvangen. De luchthavenuitbater dacht dat het gradueler zou worden opgebouwd. Zondag was er de plechtige heropening en vanaf maandag ging de luchthaven duidelijk weer *full charge*.

Daarvoor waren de veiligheidsmethodieken niet aangepast. We hebben dan maandag en dinsdag intensief onderhandeld met de vakbonden om naar een andere methodiek over te gaan, waarbij niet meer systematisch iedereen wordt gecontroleerd, maar slechts een gelimiteerd aantal personen. Ik weet niet of u al in de luchthaven bent geweest, maar er staan daar politiemensen die op een bepaald moment een bepaalde persoon naar de machine sturen om zijn of haar bagage te controleren. Dat gebeurt op basis van drie criteria. Het eerste criterium is verdacht gedrag. Dat is nogal logisch, denk ik. Het tweede criterium houdt in dat de politiemensen op basis van hun vakkennis zelf beslissen wie ze nog controleren. Ik heb daar geen details over gegeven. Ten derde is er een controle *at random*. Dat betekent dat iedereen de kans heeft om gecontroleerd te worden. Niet iedereen wordt gecontroleerd, maar iedereen heeft de kans om gecontroleerd te worden. Zelfs de oma van 85 jaar, zoals Marc Descheemaeker zei, heeft dus een kans om gescreend te worden.

Waaruit bestaat de controle? Het gaat om hetzelfde als wat er tevoren bestond: identiteit- of paspoortcontrole, ticketcontrole en scanning van de bagage door de scanner. Dat is dus de prescreening, die in een gelimiteerd aantal gevallen nog gebeurt. Ik heb vernomen dat afgelopen zondag een topdag was, met het grootste aantal reizigers sedert 22 maart. Alles is toen rimpelloos verlopen. Die controle vormt vandaag geen obstakel meer.

Zal de luchthaven daardoor schade lijden? Persoonlijk denk ik dat door het feit dat het maar anderhalve dag chaos was – laten we een kat een kat noemen –, de luchthaven geen schade zal lijden. Natuurlijk hebben sommige reizigers toen gezegd dat ze niet meer zouden komen. Nu de situatie genormaliseerd is, meen ik echter dat reizigers bekijken welke methode voor hen de snelste is. Ze gaan niet noodzakelijk naar Schiphol of Lille als ze zien dat de problemen op dat vlak in Zaventem opgelost zijn.

01.03 **Alain Top** (sp.a): Dank u voor het antwoord.

Ik heb een opmerking met een punt van kritiek. Een en ander gold de eerste dagen. Het was duidelijk dat het maandag en dinsdag, zoals ook door u aangehaald, een chaos was. Het idee om de veiligheid te verhogen met extra controles aan de ingang, heeft veeleer voor een doelwit gezorgd. Gelukkig werd dat verholpen. Beter had men eerder iets kunnen afspreken in het vooruitzicht van de nieuwe toeloop van passagiers.

U verwees naar een luchthavenbeheerder die in een interview kritisch was voor de werking. Dat viel mij op en vandaar mijn vraag naar de communicatie en coördinatie met de exploitant. Dat moet goed worden

doorgesproken in de toekomst. Het is zeer verwarrend als bepaalde personen plots in de pers vrij kritische verklaringen afleggen.

01.04 Minister **Jan Jambon**: Ik denk niet dat er veel kritische verklaringen zijn afgelegd door de luchthavenbeheerder. De hele tijd werd er tripartiet overleg gehouden tussen de luchthavenbeheerder, de vakbonden en ons. Wij zaten continu op dezelfde golflengte. Het feit dat de situatie anderhalve dag manifest was wat ze was, heeft wel geholpen om met de vakbonden tot een nu voor iedereen aanvaardbare regeling te komen.

01.05 **Alain Top** (sp.a): Het is gevaarlijk op de man te schieten die hier niet aanwezig is, maar als ik het mij goed herinner sprak de heer Descheemaecker in het interview over profiling, het screenen van personen en niet meer iedereen aan de controle onderwerpen. Dat was eigenlijk al tijdens de eerste twee dagen. Mijn opmerking is geen kritiek aan u, maar hij moet dat niet in een interview zeggen nadat het al vastgesteld is. Beter had hij op het driehoeksoverleg op voorhand aangegeven dat die werkmethode een betere optie was geweest.

Ik heb een laatste vraag. De manier waarop de controle nu gebeurt, blijft dat zo op lange termijn of verwacht u dat daarin nog iets wijzigt?

01.06 Minister **Jan Jambon**: Op de lange termijn zijn we allemaal dood. We zijn nu echter aan het bekijken hoe we nog meer technologie kunnen inschakelen om de mankracht te beperken. De maatregel waarbij politiemensen al op het rondpunt worden ingezet, is ook weer ingetrokken.

Alle maatregelen moeten ook bekeken worden in het licht van de psychose van de eerste dagen, wat toch nog een andere situatie is. We moeten ook wat masserend optreden. Een en ander zal in de toekomst dus nog deels door technologie worden opgevangen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

*Voorzitter: Koen Metsu.
Président: Koen Metsu.*

02 **Vraag van de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de grondplannen van de luchthaven van Zaventem" (nr. 10449)**

02 **Question de M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les plans de l'aéroport de Zaventem" (n° 10449)**

02.01 **Alain Top** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, via de pers vernamen wij dat de laptop van Abdelhamid Abaaoud plannen en tekeningen van de luchthaven van Zaventem bevatte. Deze werden in januari 2015 door de Griekse politie gevonden toen ze binnenviel in twee appartementen in Athene die door de betrokkene werden gebruikt. Deze informatie werd aan de Belgische autoriteiten overgemaakt.

De afgelopen maanden heb ik zowel in deze commissie als in andere commissies, waaronder de commissie voor de Landsverdediging, herhaaldelijk erop aangedrongen dat zulke informatie uit de administratieve documenten en van de overheidssites zou worden verwijderd. Tot op heden heb ik daarop slechts weinig verantwoordelijke antwoorden gekregen. De uitvoering van het project van de Regie der Gebouwen om hiervoor een classificatie en controlesysteem op te zetten, lijkt ook nog niet volledig afgewerkt.

Mijnheer de minister, ik krijg graag een antwoord op de volgende vragen.

Welke stappen zult u ondernemen om de cyberveiligheid extra aan te scherpen?

Kunt u bevestigen dat de informatie door de Griekse autoriteiten aan ons land werd overgemaakt? Zo ja, hoe kunt u verantwoorden dat er geen extra veiligheidsmaatregelen werden genomen in de luchthaven?

02.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Top, u moet eens de sites van alle luchthavens over heel de wereld bekijken. Elke luchthaven publiceert een grondplan van het publiek gedeelte met de check-ins enzovoort.

Ik zal het onderzoek niet uit de doeken doen, maar wat op die pc werd gevonden, was opensource-informatie. Elke luchthaven toont waar men zich moet begeven. Mocht men het publiek dat afnemen, dan weet ik niet of men nog veel service zou verlenen.

Het spijt mij u dit te moeten zeggen, maar *cybersecurity* is een materie die het Belgian Cyber Security Centre toebehoort en daarvoor is de eerste minister bevoegd.

Uw tweede vraag betreft het onderzoek, maar daarover kan ik niets zeggen. Daarvoor moet u zich richten tot minister Geens.

Wat de extra bescherming voor de luchthaven betreft, de luchthaven stond, net als het hele land, onder dreigingsniveau 3. Er was extra bescherming in de luchthaven en daar waren militairen aanwezig. Bovendien waren er geen specifieke indicaties dat naar niveau 4 moest worden overgegaan, waar dan ook. In die zin stond de luchthaven onder extra bescherming sinds 26 november 2015.

Het dreigingsniveau 3 werd afgekondigd voor alle *soft targets*, zijnde publieke plaatsen met een hoge concentratie aan personen.

02.03 Alain Top (sp.a): Mijnheer de minister, ik blijf mijn bezorgdheid uitdrukken over het volgende. Eerst en vooral, u zegt dat de gegevens die op de pc van Abaaoud werden gevonden opensourcegegevens zijn die door de luchthavens over de hele wereld publiek worden gemaakt. Goed, gelukkig maar.

Wat mij echter nog altijd stoort, is datgene waarvoor ik maanden geleden al intervenieerde. Bij de Regie der Gebouwen worden bij de publicatie van de bestekken plannen toegevoegd die door elke gebruiker op het internet kunnen worden gedownload en gebruikt, voor goede maar ook voor foute doeleinden. Dan gaat het soms niet alleen over de publieke toegangen van luchthavens. Daarover ging mijn vraag.

U zegt voorts dat *cybersecurity* een materie voor de eerste minister is. Daarmee ben ik het eens, maar u maakt onmiddellijk de verbinding met het dreigingsniveau 3, waarvoor u verantwoording geeft. Waarom? U bent ook minister van Veiligheid. Als minister van Veiligheid kan u de eerste minister ook attent maken op de problematiek die bestaat inzake *cybersecurity* en omtrent de gegevens die publiek worden gemaakt, vooral op publieke websites.

Wij moeten de kat niet bij de melk blijven zetten. Dit is een punt waarop ik al maanden wijs, maar waaraan tot nu toe niet voldoende aandacht wordt besteed.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

03 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le réseau de communication ASTRID" (n° 10558)

03 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het ASTRID-communicatienetwerk" (nr. 10558)

03.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le réseau de communication ASTRID est une société publique de droit privé qui a été créée en 1998 et qui a commencé la fourniture de ses services à partir de 2001. Elle compte environ 56 000 utilisateurs, parmi lesquels on trouve la police, les pompiers, la Croix-Rouge, Fluxys, des sociétés de transport et les hôpitaux. Le réseau, qui recourt à une bande de fréquence différente de celles dont se servent les opérateurs mobiles, dispose d'environ 600 antennes principales. Le contrat de gestion signé entre l'État fédéral, représenté par le ministre de l'Intérieur, et ASTRID fixe les obligations des différentes parties et le cadre général dans lequel cette société remplira son objectif social.

ASTRID a évidemment été beaucoup citée ces dernières semaines. Comme vous le savez, durant la matinée du 22 mars, une surcharge inédite a fait planter le réseau durant une partie de la journée, surtout dans la Région bruxelloise, compliquant fortement la tâche des réseaux de secours. Le réseau a atteint ce jour-là une limite de capacité physique tout à fait inédite, qui s'explique notamment par l'afflux de communications en provenance des renforts venus des autres provinces et qui tentaient de se connecter.

Par ailleurs, un deuxième point a retenu mon attention: la situation financière de l'entreprise n'est guère enviable. Au total, le budget annuel avoisine les 45 millions d'euros. Depuis 2009, la subvention de l'État est insuffisante pour couvrir les dépenses. On y trouve, par exemple, le contrat d'entretien du réseau – externalisé auprès de Proximus en partenariat avec Airbus –, la location des lignes auprès des opérateurs et les salaires des employés d'ASTRID. En outre, en 2013 et en 2014, la société n'a pas reçu un seul euro du gouvernement. Le passif accumulé par l'État se chiffrait aujourd'hui autour de 115 millions d'euros.

Pour s'en sortir, ASTRID n'a jusqu'à présent pas encore utilisé sa capacité d'endettement, mais elle a puisé dans le bas de laine de son capital reconstitué. C'est donc à la lumière des deux éléments, aussi bien techniques que financiers, que je souhaiterais, monsieur le ministre, vous poser les questions suivantes.

Premièrement, les retours du terrain laissent entendre que les acteurs se plaignent de l'utilisation d'appareils complexes, pour lesquels la formation est trop souvent superficielle. Avez-vous les mêmes retours du terrain de la part des acteurs qui doivent utiliser ASTRID? Qu'allez-vous faire, le cas échéant, pour améliorer ces formations?

Le deuxième point a trait au budget. L'an dernier, vous avez inscrit au budget 46 millions d'euros pour la dotation d'ASTRID; comptez-vous augmenter ce poste? Comptez-vous régler l'ensemble du solde des 115 millions qui restent en suspens?

Le point suivant concerne le nouveau contrat de gestion, l'ancien ayant expiré depuis 2008, et qui est en cours de négociations intercabineaux. Quelles nouveautés présentera-t-il par rapport à l'ancien? Quand comptez-vous finaliser ce nouveau contrat?

Envisagez-vous, comme on a pu le lire dans certains articles de presse, de faire transiter certains des services d'ASTRID par les réseaux d'opérateurs privés?

Président: Brecht Vermeulen.

Voorzitter: Brecht Vermeulen.

03.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, monsieur Vanden Burre, au sujet de l'amélioration des formations, il convient de faire la distinction entre deux types de formations: la formation à la connaissance des produits et la formation opérationnelle. La formation opérationnelle est assurée par les académies de police et les écoles du feu. Dans ce cadre, les heures de formation ASTRID pour les pompiers ont été augmentées d'une heure à deux heures de théorie et deux heures de pratique, par un arrêté royal du 18 novembre 2015. La formation opérationnelle a donc été allongée, passant de une heure à quatre, dont deux heures de pratique. La formation produit est assurée par ASTRID selon le principe *train the trainer*.

ASTRID forme des personnes clés au sein des organisations qui vont, à leur tour, diffuser les connaissances acquises à leurs collègues. Outre les formations, il est essentiel de planifier, à intervalles réguliers, des exercices, également de communication, et d'utiliser les groupes de communication "catastrophe" au cours de ceux-ci, ce qui accoutumera les utilisateurs radio à ces groupes spécifiques.

En ce qui concerne le financement, les soldes du financement structurel insuffisants dans les comptes annuels d'ASTRID ont effectivement pour origine une infraction principale dans le chef de l'État, en particulier à l'article 26 du contrat de gestion passé avec ASTRID, société anonyme de droit public. La situation du sous-financement structurel a été redressée dès l'exercice budgétaire 2016 et la société ASTRID a effectivement bénéficié d'une inscription de 46,74 millions d'euros comme dotation en 2015. En ce qui concerne le traitement comptable du solde non versé, il revient au conseil d'administration d'ASTRID de comptabiliser cette créance sur l'État comme il l'entend.

Un projet de nouveau contrat de gestion a été préparé par ASTRID en concertation avec les utilisateurs réunis au sein du Comité consultatif des usagers du réseau. Ce projet est en discussion au sein du gouvernement, en groupe de travail intercabineaux, encore ce matin. Le texte maintient le principe de financement approuvé par le législateur de 1998, à savoir par le biais de deux canaux. Le premier canal est le financement annuel des charges de fonctionnement (maintenance des systèmes et frais de fonctionnement). Ces charges sont subsidiées par une inscription au budget du SPF Intérieur dans le budget général des dépenses. Dans le deuxième canal, l'acquisition des investissements est préfinancée par les moyens propres d'ASTRID et le montant total est reconstitué par les abonnements annuels souscrits par les

utilisateurs.

Le projet de nouveau contrat de gestion présente trois piliers: garantir la fiabilité et la continuité des services, maintenir et améliorer la couverture et la capacité du réseau et développer de nouveaux services répondant à l'évolution des besoins des utilisateurs.

Le précédent contrat de gestion était axé sur la mise en place des différentes technologies à une période où ASTRID était encore en phase de déploiement, tandis que le nouveau projet répond de manière plus précise sous forme d'une gamme étendue des services aux besoins actuels et futurs des utilisateurs.

Le 31 mars 2016, le conseil d'administration d'ASTRID a abordé en détail le fonctionnement du réseau de radiocommunication lors des attentats du 22 mars 2016. Le conseil d'administration insiste, une nouvelle fois de plus, sur le fait qu'il ressort d'un audit externe, effectué par Deloitte en 2015, ainsi que du *benchmarking* avec d'autres pays européens que la technologie TETRA utilisée par le réseau ASTRID est la plus appropriée pour assurer les communications multidisciplinaires des services de secours et de sécurité.

Parmi ces caractéristiques uniques figure le principe de la communication de groupe et de la sécurisation. TETRA est devenue la norme au niveau européen voire à l'échelle mondiale. À titre d'exemple, l'Allemagne vient d'implémenter le plus grand réseau TETRA d'Europe avec plus de 600 000 utilisateurs.

En complément au réseau radio TETRA, ASTRID propose, depuis 2014, un nouveau service, appelé *blue light mobile*. Via une carte SIM unique, les utilisateurs ont la possibilité d'utiliser l'ensemble des réseaux 3G et 4G commerciaux belges et des pays limitrophes pour le transfert rapide de données sur tablettes ou ordinateurs. Ce service *high speed data* est sécurisé et réservé aux seuls services de secours et de sécurité. À l'exception de ce service innovant particulier, je n'envisage pas de faire transiter ces services radio via les réseaux d'opérateurs mobiles.

03.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, merci pour ces réponses détaillées. J'entends que selon un audit, la technologie TETRA est la plus appropriée. Mais il est vraiment ressorti de la première série d'auditions, en commission d'enquête sur les attentats de lundi après-midi, à quel point le crash du réseau, et du réseau ASTRID en particulier, a totalement handicapé les services de secours, les services d'intervention, les services d'urgence, le 22 mars. Cela a été pointé par chaque intervenant. Vous en êtes certainement conscient, du moins je l'espère.

Ce qui s'est passé est extrêmement problématique. Certes, certains moyens supplémentaires sont alloués. Cependant, je répète que je ne peux pas m'enlever cette impression que le crash du réseau ASTRID, qui est fondamental dans le fonctionnement des services de secours, a retardé et compliqué leur travail; tant le gouverneur de la province du Brabant flamand que le responsable du réseau 112 de Leuven l'ont souligné. Et nous nous rendons compte aujourd'hui que le contrat de gestion avait expiré depuis 2008 et qu'il y avait un sous-financement chronique de 115 millions d'euros, aujourd'hui partiellement renfloué. C'est chaque fois un peu la même histoire qui se répète.

Aujourd'hui, à la lumière des événements tragiques que nous avons connus, nous nous rendons compte de toute une série de manquements graves dans des services importants de notre État fédéral, ici le réseau de communication. J'entends toutes les choses que vous allez faire, et nous serons extrêmement attentifs à leur réalisation, mais je ne peux que regretter tout ce qui n'a pas été fait dans le passé et qui a amené à une situation extrêmement problématique, notamment le 22 mars dernier.

03.04 Jan Jambon, ministre: Si je peux ajouter une petite remarque, la négociation du nouveau de contrat de gestion et le financement supplémentaire sont antérieurs aux attentats. Ce sont des mesures que j'ai prises avant d'avoir eu connaissance de tout ce qui s'est passé.

03.05 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Ce n'est pas cela que je veux dire. On réagit de nouveau au dernier moment, quand on se rend compte de la situation, 115 millions de déficit. Ce n'est pas de votre faute spécialement, et vous avez en partie réagi.

Mais j'ai l'impression que pour tous les dossiers que nous sommes en train d'analyser au niveau des services régaliens de notre État et des services de sécurité, c'est toujours ce type d'histoires. On a laissé pourrir une situation jusqu'à se retrouver avec des outils périmés et inadaptés. Et voilà, on met des rustines par ci, par là.

Vous avez effectivement mis des rustines. J'ai d'ailleurs dit dans ma question que les 46 millions étaient inscrits au budget 2015. Mais de nouveau, ce n'est pas assez. Ce n'est certainement pas assez. Cette situation héritée du passé est pour moi inacceptable. Et on se retrouve aujourd'hui dans de telles conditions. Il faut rapidement faire plus et mieux.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de M. André Frédéric au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'identification des policiers lors d'intervention en manifestation" (n° 10597)

04 Vraag van de heer André Frédéric aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de identificatie van politieagenten die tussenbeide komen bij manifestaties" (nr. 10597)

04.01 André Frédéric (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 2 avril dernier, lors de l'intervention de la police autour de la Bourse, on a pu constater qu'aucun des agents ne portait de plaquette d'identification ni de numéro d'intervention.

Monsieur le ministre, dans le cadre de l'intervention autour de la Bourse, quelles sont les circonstances spécifiques qui justifiaient le besoin de retirer les plaquettes d'identification nominale des agents en opération? Comment se fait-il que cette plaquette n'ait pas été remplacée par un numéro d'intervention? Avez-vous connaissance d'autres circonstances ou cas dans lesquels les forces de l'ordre retirent leurs plaquettes d'identification sans les remplacer par un numéro d'intervention? Envisagez-vous de prendre des mesures pour que des manquements de ce type ne se reproduisent plus? Lesquelles et suivant quel calendrier? Ces mesures peuvent-elles aller jusqu'à des mesures disciplinaires, le cas échéant?

04.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Frédéric, le port de la plaquette nominative est réglé par la circulaire ministérielle GPI65, laquelle permet à l'autorité compétente (le chef de corps, le commissaire général, le directeur général ou leurs délégués) de dispenser les membres de leur personnel du port de la plaquette nominative lorsque, en cas de circonstances exceptionnelles, il est préférable que les agents et fonctionnaires de police restent anonymes. En l'espèce, le degré de la menace ainsi que la nature de la manifestation concernée peuvent avoir amené l'autorité responsable à estimer en toute indépendance que l'anonymat des fonctionnaires de police intervenant devait être garanti.

Il ne m'appartient pas de me substituer aux différentes autorités concernées et de remettre en cause l'analyse de risque effectuée par ces dernières relativement aux événements du 2 avril dernier.

L'obligation de remplacer la plaquette nominative par un numéro d'intervention est en effet prévue par le nouvel article 41 de la loi sur la fonction de police, modifiée très récemment par la loi contenant des dispositions diverses. Elle n'est toutefois pas encore entrée en vigueur vu qu'un arrêté royal devra également être pris pour fixer les modalités permettant, en toutes circonstances, l'identification des fonctionnaires et agents de police.

Il convient enfin de ne pas perdre de vue les implications pratiques et logistiques de la mise en œuvre de cette mesure. La loi est votée mais l'arrêté royal n'est pas encore prêt.

L'élaboration et la mise en œuvre des mesures législatives et réglementaires nécessaires à l'identification des agents et fonctionnaires de police sont en cours. Il appartient à l'autorité disciplinaire compétente de considérer, en fonction des circonstances, si l'absence de port de la plaquette nominative constitue une transgression disciplinaire.

04.03 André Frédéric (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je pense qu'il faut à présent s'attacher à l'arrêté royal et à l'entrée en vigueur de la loi telle qu'elle a été votée en vue de compléter le dispositif. Par ailleurs, je comprends que, dans des circonstances exceptionnelles, la décision de retrait motivée par la préservation de l'anonymat puisse se justifier. En tout cas, une identification doit être possible.

Je resterai attentif à l'évolution du dossier.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Question de M. André Frédéric au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les sanctions disciplinaires 'lourdes' à l'égard de certains officiers supérieurs de la police locale" (n° 10599)

05 Vraag van de heer André Frédéric aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de 'zware' tuchtstraffen voor een aantal hogere officieren van de lokale politie" (nr. 10599)

05.01 André Frédéric (PS): Monsieur le ministre, la loi disciplinaire du 13 mai 1999 dispose qu'en ce qui concerne les officiers supérieurs de la police locale, l'autorité disciplinaire supérieure - seule à même d'appliquer des sanctions lourdes pouvant aller jusqu'à la révocation - est le ministre de l'Intérieur, c'est-à-dire vous-même.

Pouvez-vous m'indiquer, depuis votre prise de fonction, le nombre de dossiers disciplinaires visant des officiers supérieurs de la police locale dont vous avez eu à connaître? Comment ces dossiers sont-ils ventilés par zone de police? Quelles en ont été les issues et sur quelles bases?

05.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Frédéric, la loi disciplinaire du 13 mai 1999 portant le statut disciplinaire des membres du personnel des services de police me désigne, en effet, en qualité d'autorité disciplinaire supérieure, notamment pour les officiers supérieurs, à savoir les commissaires de police et les chefs de corps.

Dans ce cadre, je suis habilité à prononcer des sanctions disciplinaires légères ou lourdes envers ces catégories de personnes, soit en me saisissant directement d'un dossier, soit par évocation, soit par transmission du dossier par l'autorité disciplinaire ordinaire, lorsqu'elle estime que les faits sont susceptibles d'entraîner une sanction disciplinaire lourde.

Depuis mon entrée en fonction en octobre 2014, j'ai eu à connaître six dossiers de procédure disciplinaire ouverts dans ce cadre. Quatre d'entre eux sont aujourd'hui clôturés. J'ai prononcé deux décisions de sanction lourde, une décision de sanction légère et une décision de classement.

Les comportements ayant donné lieu à ces procédures disciplinaires ont notamment trait à des faits d'abus de pouvoir, de faux en écriture, de violation du secret professionnel, de conduite d'un véhicule de service sous influence de l'alcool ou en état d'ivresse, de méconnaissance des dispositions réglementaires et de pression mise sur autrui en vue d'influer sur sa décision.

Afin de protéger la vie privée des personnes concernées par ces dossiers, je ne peux communiquer l'identité des intéressés ni leur ventilation par zone de police ou le détail des sanctions infligées.

05.03 André Frédéric (PS): Monsieur le président, je remercie le ministre pour sa réponse.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

06 Vraag van de heer Brecht Vermeulen aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de grensoverschrijdende samenwerking met Frankrijk en de bestrijding van de grenscriminaliteit" (nr. 10600)

06 Question de M. Brecht Vermeulen au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la coopération transfrontalière avec la France et la lutte contre la criminalité frontalière" (n° 10600)

06.01 Brecht Vermeulen (N-VA): Mijnheer de minister, in maart 2013 hebben uw voorganger, mevrouw Milquet, en haar toenmalige Franse collega, de heer Valls, het zogenaamde Akkoord van Doornik II ondertekend. Het Belgisch Parlement heeft op 23 april 2014 het verdrag van maart 2013 geratificeerd. De Franse Assemblée Nationale heeft het goedgekeurd op 25 juni 2015, gevolgd door de Franse Senaat op

15 juli 2015. Het Akkoord van Doornik II is op 1 oktober 2015 in werking getreden.

Ondertussen kennen we gelukkig reeds een daling van de grenscriminaliteit. In de arrondissementen Ieper, Kortrijk en Doornik werden in 2012 96 feiten als grenscriminaliteit aangeduid, in 2013 waren dat er slechts 34 en in 2014 was er een lichte stijging naar 62 gevallen, dat is nog steeds minder dan in 2012.

In 2015 en begin 2016 hebben wij speciale evoluties gekend die mogelijk een grensoverschrijdende aanpak hebben geëist. Ik denk hierbij aan de aanslagen in Parijs, de instroom van illegale migranten via de Schengenzone, de kampen in Duinkerke en Calais.

Hoeveel gevallen van grenscriminaliteit waren er in 2015 en in de eerste maanden van 2016?

Hoever staat het met de op te richten gemeenschappelijke databank waarin de door het Centrum voor Politie- en Douanesamenwerking ingezamelde persoonsgegevens worden opgeslagen en verwerkt?

Na de aanslagen in Parijs heeft Frankrijk grenscontroles ingevoerd aan de Belgisch-Franse grens, zij doen dat trouwens nog steeds. België doet ook gerichte grenscontroles bij een aantal grensovergangen, onder andere met Frankrijk. Werden hierbij specifieke afspraken gemaakt die passen in Doornik II?

Zijn er ook gemeenschappelijke patrouilles geweest in de nasleep van de terroristische aanslagen?

Ten slotte, wat is de algemene evaluatie – dit is waarschijnlijk het belangrijkste deel van mijn vraag – van de eerste maanden van de werking van het Akkoord van Doornik II? Is het vooral Frankrijk dat een beroep doet op de mogelijkheden die met Doornik II geschapen zijn of maakt eerder België daarvan het meeste gebruik?

06.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Vermeulen, de cijfers die u hebt geciteerd voor de jaren 2012, 2013 en 2014 hebben betrekking op de voormalige arrondissementen Ieper, Kortrijk en Doornik en beperken zich tot vier fenomenen: carjackings, *home invasions*, homejackings en ramkraken.

Wanneer wij de cijfers inzake dezelfde fenomenen voor 2015 bekijken, komen wij uit op 62 feiten voor de drie genoemde arrondissementen samen en 4 feiten in het voormalig arrondissement Veurne.

Voor de eerste maanden van 2016 kan ik u nog geen volledige cijfers geven.

In antwoord op uw tweede vraag deel ik u mede dat de geautomatiseerde verwerking van persoonsgegevens, vastgelegd in artikel 7 van het Akkoord van Doornik II, binnen het Centrum voor Politie- en Douanesamenwerking van Doornik heel goed verloopt. Een eerste proefversie van het systeem werd reeds in 2010 in gebruik genomen. Nadien werd het systeem nader ontwikkeld om ervoor te zorgen dat alle informatie vlot doorstroomt tussen alle Belgische en Franse partners die in het Centrum zijn vertegenwoordigd.

Bovendien werd het CPDS Doornik begin 2016 ook aangesloten op het Europese SIENA-netwerk voor informatie-uitwisseling.

In antwoord op uw derde vraag geef ik mee dat de grenscontroles die Frankrijk na de aanslagen in Parijs heeft ingevoerd en de politiecontroles langs Belgische zijde niet in het Akkoord van Doornik II kaderen. Het gaat veeleer om gezamenlijke dan gemeenschappelijke acties, vermits niet met gemengde dispositieven werd gewerkt.

In antwoord op uw vierde vraag wijs ik erop dat naar aanleiding van de terroristische aanslagen in België en Frankrijk geen specifieke gemengde patrouilles werden ingericht. In de Belgisch-Franse grensstreek vinden wel nog steeds veel gemengde patrouilles plaats. De focus daarbij ligt de voorbije maanden vooral op de problematiek van de illegale migratie. Uiteraard werd echter ook aan terro de nodige aandacht besteed.

Als antwoord op uw laatste vraag kan ik melden dat nog geen algemene evaluatie van het Akkoord van Doornik II heeft plaatsgevonden. Wel werd een werkgroep van deskundigen opgericht om een antwoord te bieden op de vragen die een aantal bepalingen uit het nieuwe akkoord nog oproepen bij de operationele diensten op het terrein. Die werkgroep zal onder meer de nodige procedurele en praktische afspraken moeten maken om het akkoord optimaal te kunnen toepassen.

Welke van beide landen het meeste een beroep doet op de mogelijkheden die met Doornik II zijn geschapen, valt moeilijk uit te maken. In de meeste gevallen, zoals bij gemengde patrouilles of de recente overlevering van een verdachte aan Frankrijk per helikopter, halen beide landen voordeel uit de mogelijkheden tot samenwerking die het akkoord biedt.

06.03 Brecht Vermeulen (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord dat voor mij vrij positief is.

Alleen stel ik vast dat er een verschil is tussen een gezamenlijke en een gemeenschappelijke patrouille. Dat zal waarschijnlijk zijn zoals het verschil tussen "onverwijld" en "onmiddellijk".

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de M. Gautier Calomne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'opportunité de la création d'un site internet national dédié à la lutte contre le djihadisme" (n° 10605)

07 Vraag van de heer Gautier Calomne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de wenselijkheid van een nationale website in het kader van de strijd tegen het jihadisme" (nr. 10605)

07.01 Gautier Calomne (MR): Monsieur le vice-premier ministre, afin d'informer les citoyens et de lutter plus efficacement contre le phénomène du terrorisme djihadiste, le gouvernement français a mis sur pied le site internet www.stop-djihadisme.gouv.fr. Ce site s'adresse à tous les citoyens qui vivent en France et est composé de quatre catégories principales. La première décrit et explicite la menace terroriste actuelle qui pèse sur la France et permet aux citoyens de mieux l'appréhender et de la comprendre. La deuxième décrit les différentes actions entreprises par l'État français pour lutter contre ce phénomène, à savoir les mesures préventives, répressives, dissuasives et internationales. Ce dispositif de lutte antiterroriste y est expliqué. La troisième aide à décrypter la propagande djihadiste. Cette partie du site décode les techniques de manipulation utilisées pour recruter des candidats djihadistes, ainsi que la propagande massive sur internet. Enfin, la quatrième informe les citoyens français quant à la manière d'agir en cas d'attaque, avec une liste de bons réflexes à adopter en situation d'urgence ou en cas de radicalisation d'un proche. Un numéro vert sert à le signaler, le cas échéant.

Au vu des attentats dramatiques qui ont touché notre pays et de la menace réelle qui pèse encore sur lui, la création d'un portail internet similaire à celui qui est en vigueur en France, associant si possible les entités fédérées, constituerait une option intéressante, tant en termes d'information des citoyens que de prévention de la menace. D'évidence, nous avons intérêt à travailler collectivement main dans la main pour faire face au péril terroriste.

Monsieur le vice-premier ministre, quel regard portez-vous sur la mise en place, dans notre pays, d'un portail internet national de lutte contre le djihadisme comparable à celui qui a été mis en place par le gouvernement français? Partagez-vous les objectifs et la méthodologie de ce portail en ligne?

La mise en place d'un tel portail est-elle une option envisagée dans notre pays? Le cas échéant, quel est l'état du chantier dans ce dossier? Si cela peut se concrétiser, comptez-vous associer les entités fédérées? Le cas échéant, pourriez-vous nous communiquer la teneur de vos priorités?

07.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, monsieur Calomne, je suis tout à fait conscient de l'importance d'une telle communication concernant cette matière. Il importe que la population soit entièrement informée. À cet égard, un site internet pourrait constituer un outil fort pratique. À l'heure actuelle, il n'existe pas, dans notre pays, un site web similaire au site français. J'entends par ailleurs souligner le caractère essentiel de pareille initiative, également pour informer les autorités locales et/ou les experts.

Toutefois, le modèle belge diffère fondamentalement du modèle français. Le but ne peut donc certainement pas consister à reproduire en Belgique le site internet existant en France. Un tel site doit se situer dans une stratégie globale de communication.

Pour le moment, la réflexion portant sur la conception d'un site portail informatif est menée dans le cadre du plan d'action contre le radicalisme récemment actualisé. Cette initiative se déroule en étroite collaboration

avec les services concernés et les représentants des Communautés et des Régions qui ont récemment été impliquées dans la mise en œuvre de ce plan. L'enquête relative aux possibilités ou occasions se trouve encore à un stade initial. Une des pistes envisageables serait de parvenir à un site d'information où le public ne trouverait pas simplement les informations nécessaires mais également un renvoi vers les différentes instances d'aide ou les lignes téléphoniques d'urgence qui ont déjà été mises en place par différents départements des Communautés et Régions.

À l'heure actuelle, il est encore trop tôt pour émettre concrètement des jugements à ce sujet. Dès qu'une proposition ou initiative sera prête, je ne manquerai pas de vous en avertir.

07.03 **Gautier Calomne** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse que je trouve encourageante. Comme je l'ai dit, il est important de disposer d'un portail de référence. Comme vous l'avez dit, celui-ci peut renvoyer vers d'autres numéros et d'autres instances d'aide. Il devrait être à la disposition tant du public que des autorités locales ou des experts, qui sont parfois en demande d'un portail reprenant l'ensemble des informations disponibles. Je reviendrai évidemment vers vous quand vous aurez progressé davantage dans la mise en place de cet outil qui me paraît fort important.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Questions jointes de

- **M. Gautier Calomne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la couverture caméra des abords des commerces" (n° 10608)**

- **M. Gautier Calomne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la couverture caméra des abords des commerces" (n° 10701)**

08 Samengevoegde vragen van

- **de heer Gautier Calomne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het bereik van de camera's in de omgeving van handelszaken" (nr. 10608)**

- **de heer Gautier Calomne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het bereik van de camera's in de omgeving van handelszaken" (nr. 10701)**

08.01 **Gautier Calomne** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, à la suite des récents attentats terroristes commis dans notre pays, les juges d'instruction en charge de l'enquête ont demandé aux habitants et aux commerçants de l'agglomération bruxelloise disposant de caméras privées enregistrant, même très partiellement, des images de la voie publique, de conserver les images enregistrées entre le 15 et le 31 mars 2016 pour une éventuelle exploitation judiciaire.

Or, aujourd'hui, la loi impose aux commerçants de limiter la couverture des caméras des abords des magasins à un champ relativement restreint. Pourtant, autoriser ces commerçants à filmer davantage l'espace public devant leurs enseignes permettrait aux services de police de bénéficier d'un réseau de caméras complémentaire au réseau existant et dont les images pourraient servir dans le cadre d'enquêtes telles que celles menées actuellement. Par ailleurs, il me revient que des voix se sont exprimées au sein de nos forces de police pour demander une évolution de la loi dans ce sens.

Monsieur le ministre, quel regard portez-vous sur l'idée de permettre aux commerçants de filmer plus largement les abords de leurs commerces en vue de faciliter les enquêtes, et ce également à l'aune du nécessaire respect de la vie privée? Nos forces de l'ordre vous ont-elles déjà fait part d'une demande allant dans ce sens? Êtes-vous favorable à cette requête? Pouvez-vous nous dire si une réflexion a été ouverte, en concertation étroite avec vos homologues en charge de la Justice et de la Protection de la vie privée, pour adapter la législation relative aux caméras de surveillance?

08.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Calomne, il est exact que la législation relative à l'installation et à l'utilisation de caméras de surveillance – la loi Caméras qui date du 21 mars 2007 – prévoit que le responsable du traitement ne dirige pas ses caméras de surveillance spécifiquement vers un lieu pour lequel il n'est pas responsable.

En ce qui concerne les commerçants, cela signifie qu'il ne leur est possible de filmer la voie publique devant leur commerce que dans la mesure nécessaire et indispensable pour que leurs images soient utilisables.

C'est la raison pour laquelle cela doit être réduit au strict minimum.

Cette règle participe du principe de proportionnalité à respecter lors de tout traitement des données à caractère personnel qui veut notamment qu'on ne filme que les lieux pour lesquels on est responsable et uniquement dans la mesure nécessaire pour atteindre les finalités fixées. L'objectif du législateur n'était par ailleurs pas de laisser des particuliers filmer la voie publique alors qu'ils n'ont aucune compétence de surveillance et de contrôle dans ces lieux.

À partir du moment où l'utilisation de caméras de surveillance constitue une intrusion dans la vie privée des personnes filmées et qu'il faut dès lors observer le principe de base du respect de la vie privée, il n'apparaît pas envisageable de permettre à tout qui souhaite surveiller un lieu par des caméras d'étendre leur champ de vision à la voie publique, même s'il s'agit d'un commerçant. Je suis partisan de prévoir une exception à ce principe mais uniquement dans des cas légitimes où le risque accru pour la sécurité justifie ce type de mesure.

Une règle générale permettant de filmer la voie publique aux abords de lieux privés reviendrait à permettre à des particuliers de surveiller l'espace public, ce qui porterait atteinte au principe de la loi interdisant les milices privées.

Une réflexion a été entamée au sujet de l'adaptation de la loi Caméras et sera dirigée en concertation avec mes collègues de la Protection de la vie privée et de la Justice. Il est en effet nécessaire de trouver un équilibre entre les exigences pour la sécurité et le droit à la vie privée des citoyens à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

08.03 Gautier Calomne (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses relativement complètes et précises. Si une réflexion est menée à ce stade, je n'hésiterai pas à revenir vers vous quand elle aura abouti et que des dispositions concrètes seront prises.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

09 Vraag van de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de samenwerking met het Terrorist Screening Center" (nr. 10657)

09 Question de M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la coopération avec le Terrorist Screening Center" (n° 10657)

09.01 Alain Top (sp.a): Mijnheer de minister, volgens Christopher Piehota, directeur van het Amerikaanse Terrorist Screening Center (TSC), gebruikt Europa niet alle informatie die het van het TSC verkrijgt. In een interview met CNN stelde hij: "Het is verontrustend dat onze partners niet al onze gegevens gebruiken." Het TSC beschikt over een databank van terreurverdachten, waarbij ook enkele verdachten van de aanslagen van Parijs en Brussel gekend waren.

Graag krijg ik een antwoord op de volgende vragen.

Ten eerste, hoe verloopt de samenwerking tussen onze diensten en het TSC?

Ten tweede, is er voldoende personeel om alle data van het TSC te kunnen verwerken?

Ten derde, is er voldoende hard- en software om alle data van het TSC te verwerken?

09.02 Minister Jan Jambon: Mijnheer Top, ten eerste, deze samenwerking vloeit rechtstreeks voort uit het Visa Waiver Program. In het kader van de gunstige voorwaarden die ons land ter zake krijgt, werd onder meer een engagement van België verwacht tot voeding van het TSC. De gevraagde aanlevering van data uit België gebeurt consequent in overeenstemming met het *memorandum of understanding* dat wij samen met de Amerikaanse autoriteiten ondertekenden.

Bij wijze van return voor deze aanlevering bieden de Verenigde Staten aan een gedeelte van hun data ter beschikking te stellen op basis van een hit/no-hitsysteem.

Ik heb het Terrorist Screening Center vorig jaar bezocht. Het is een indrukwekkend gegeven. Op elke verdieping heeft men daar restanten van terroristische aanslagen, bijvoorbeeld doorgezakte steunbalken van het WTC. Zo worden de personeelsleden iedere dag geconfronteerd met de belangrijkheid van hun job. Het bezoek was indrukwekkend.

Ten tweede, dit aanbod van de Verenigde Staten vindt evenwel plaats via beveiligde toegangen, buiten de politie-informaticatoepassingen om. Dat bemoeilijkt voorlopig de systematische implementatie.

Daarnaast leverden de Verenigde Staten in het najaar een fysieke drager van data aan. De entiteiten die opgenomen zijn in het overzicht zijn echter weergegeven met verschillende schrijfwijzen en aliassen. Het is ook niet mogelijk deze data zonder meer over te hevelen naar de Algemene Gegevensbank van de politie, daar de juridische basis daartoe in de Belgische regelgeving dikwijls ontbreekt.

Voor deze informatie moet steeds een evaluatie plaatsvinden of, hoe, met welk systeem en in welke databank zij zal worden verwerkt. De verwerking van de grote instroom van internationale politionele informatie sinds 13 november 2015 gebeurt volgens de interne processen en met respect voor de internationale afspraken. De zware werklast van de eenheden die belast zijn met terreurbestrijding heeft wel voor een achterstand in de vatting gezorgd.

De federale politie onderzoekt momenteel hoe de processen efficiënter kunnen worden georganiseerd.

Op de vraag over de systematische beperking heb ik geantwoord. Ik kan u ook zeggen dat de gebroeders El Bakraoui niet vermeld stonden in de door de VS in het najaar aangeleverde data.

09.03 Alain Top (sp.a): Mijnheer de minister, als wij zelf zo'n dienst voor restanten van aanslagen in ons land moeten inrichten, hoop ik dat wij genoeg zullen hebben aan één verdieping.

Over het dossier zelf, wij zijn uiteraard reeds maanden bezig met databanken aan mekaar te koppelen, om zo tot één enkel goed werkend systeem te komen. Ik leer uit uw antwoord dat daaraan inderdaad nog werk is, dat die gegevens op een vlotte manier moeten worden doorgegeven, uiteraard ook op een zeer goed beveiligde manier, en dat wij aan de problematiek inzake de wetgeving moeten werken om zo die goede databank te maken.

Mijn grootste zorg vandaag is de timing en de voortgang van dit proces. Wij moeten zo snel mogelijk tot uitvoerbare processen komen, zodat wij niet telkens op muren botsen omdat gegevens niet kunnen worden doorgegeven of omdat we op een achterstand botsen, zowel op personeelsvlak als op wetgevend vlak. Wij moeten van die databank één werkbaar geheel maken.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

10 Vraag van de heer Koen Metsu aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "een trainingskamp voor moslims in België" (nr. 10672)

10 Question de M. Koen Metsu au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "un camp d'entraînement pour musulmans en Belgique" (n° 10672)

10.01 Koen Metsu (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, mijn vraag gaat over een trainingskamp dat zou plaatsgevonden hebben van 6 tot en met 8 mei. De vraag was ingediend op 4 april. Ik ga ze alsnog stellen. Ik weet absoluut niet of het trainingskamp is doorgegaan, ik heb daarover geen informatie meer gevonden.

In voornoemde periode zou de Nederlandse organisatie Dar al-Fahm, een centrum voor islamitisch onderwijs, een trainingsweekend houden in ons land. Het zou gaan om een ideologische training uitsluitend voor jonge moslims. Een van de bekendgemaakte sprekers zou Abou Hafs zijn. Hij staat bekend om het prediken van een radicaal gedachtegoed.

Ik kom bij mijn vragen over dit trainingsweekend dat mogelijk heeft plaatsgevonden in ons land.

Worden de activiteiten die gepland zijn voor het trainingskamp en het kamp zelf opgevolgd?

Ten tweede, hebt u weet van andere trainingskampen van die aard?

Ten derde, welke mogelijke actie kunt u hertegen ondernemen?

Ten vierde, zult u de nodige stappen ondernemen om de aangekondigde spreker Abou Hafs de toegang tot het grondgebied te ontzeggen, aangezien men omwille van de openbare orde en de veiligheid de EU-burgers de toegang tot het gastland, in dit geval België, kan ontzeggen?

10.02 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer Metsu, de politie heeft inderdaad weet van de geplande activiteiten die doorgang vonden. Zonder in detail te treden met betrekking tot de door de politie ondernomen initiatieven, kan ik u zeggen dat deze de nodige stappen ondernomen heeft om de opvolging ter zake te verzekeren.

Er hebben in het verleden inderdaad andere bijeenkomsten plaatsgevonden die een zekere gelijkenis vertonen met de thans aangekondigde activiteiten. Ook toen heeft de politie binnen het wettelijk kader de opvolging verzekerd.

De politie verzamelt zoveel mogelijk inlichtingen en informatie inzake de vermelde activiteiten. In eerste instantie wordt dit gevolgd vanuit haar taken inzake bestuurlijke politie. Hierbij worden de bestuurlijke overheden geïnformeerd. Afhankelijk van de resultaten van deze inspanningen kunnen bestuurlijke maatregelen worden overwogen en kunnen, in voorkomend geval, in overleg met en in opdracht van de gerechtelijke overheden ook taken van gerechtelijke politie worden uitgevoerd.

Indien zou blijken dat de aanwezigheid van betrokkene de openbare orde of de nationale veiligheid in het gedrang zou kunnen brengen, zullen de nodige maatregelen genomen worden om hem de toegang tot het grondgebied te ontzeggen. Een radicale boodschap brengen is op zich — en gelukkig voor ons — niet strafbaar.

10.03 **Koen Metsu** (N-VA): Mijnheer de minister, wanneer radicalisme tot extremisme of andere vormen verval, wordt het wel een gevaar. Mogelijk weet u ook niet of Abou Hafs effectief aanwezig geweest is, vermits dit pas enkele dagen geleden gebeurde. Ik dank u voor uw antwoord.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

11 **Question de M. Gautier Calomne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'instauration et la diffusion auprès du grand public d'une signalétique antiterroriste en Belgique" (n° 10704)**

11 **Vraag van de heer Gautier Calomne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het gebruik van geïllustreerde affiches met praktische instructies om te reageren op een terreuraanval in België" (nr. 10704)**

11.01 **Gautier Calomne** (MR): À la suite des attentats de Paris, le gouvernement français a lancé une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. Une affiche illustrée et intitulée "réagir en cas d'attaque terroriste" a ainsi largement été diffusée par les autorités françaises, tant dans les lieux publics que sur les réseaux sociaux. Ce support donne des instructions pratiques et précises aux citoyens quant à la manière de réagir en cas d'attaque. Articulé autour du triptyque "s'échapper, se cacher, alerter", il fournit également toutes les coordonnées nécessaires pour contacter les autorités en cas de problème.

Monsieur le vice-premier ministre, en décembre dernier, je vous avais interrogé sur l'opportunité de développer et de diffuser un outil similaire en Belgique, en raison de la menace terroriste qui planait déjà sur notre pays en cette période. Vous m'aviez alors indiqué que le Centre de Crise travaillait déjà sur des infographies spécifiques pour différents risques, que ces infographies devaient être développées dans les trois langues nationales et seraient disponibles, je vous cite, "le plus vite possible" en 2016 sur le portail du Centre de Crise dédié à l'information préventive sur tous les risques.

À ma grande satisfaction, votre annonce a effectivement été suivie d'actions concrètes. J'ai pu constater

récemment la mise en ligne du nouvel onglet consacré à la menace terroriste sur le site info-risques.be. Sur cette page, accessible aussi bien dans les trois langues nationales qu'en anglais, les réflexes à avoir pendant et après une attaque terroriste sont détaillés. Une infographie a également été développée sur ce site dans le but d'une plus grande clarté et je vous en remercie.

Si je ne peux que me réjouir de la mise en place de ce dispositif, à plus forte raison au vu des derniers événements tragiques qui ont frappé notre pays et compte tenu du risque terroriste important qui continue malheureusement de planer sur la Belgique, face à ce contexte très difficile auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, toutes les voies doivent être explorées pour renforcer encore la protection des citoyens. Il est donc opportun de donner un maximum d'informations préventives afin de les aider à adopter les bons réflexes en cas d'attaque terroriste. Aussi, la diffusion large d'infographies préventives semble être une bonne voie.

Ma question est relativement courte et précise. En raison de l'importance de la menace qui pèse sur notre pays, avez-vous pris la décision d'étendre la publication de cet outil au-delà du seul portail du Centre de Crise? En d'autres termes, une diffusion à destination du grand public d'affiches physiques dans les lieux publics, comme c'est le cas en France, est-elle à ce stade une piste envisagée par le gouvernement? Si c'est le cas, pourriez-vous nous dire quand ces infographies pourront être diffusées le plus largement possible de manière physique?

11.02 Jan Jambon, ministre: Dans le cadre de la politique de prévention des risques menée par le SPF Intérieur, la direction générale du Centre de Crise a lancé en novembre 2014 un portail web "info-risques.be" dédié spécifiquement à l'information préventive sur tous les risques. Mis à disposition des citoyens, réalisé par l'ensemble des acteurs concernés, ce portail a également pour vocation d'appuyer les communes dans leur obligation d'information préventive et préalable de leurs citoyens sur les risques qui les concernent ainsi que sur leurs plans et procédures d'urgence.

Face au risque particulier de menace ou d'attentat terroriste, une page web spécifique ainsi que des infographies ont été élaborées. Après concertation avec différents partenaires concernés, ces informations ont été mises en ligne sur ce portail web afin de conseiller aux citoyens les bons réflexes à adopter en fonction du niveau de menace terroriste et des mesures de sécurité encore d'application dans notre pays.

À la suite des événements dramatiques que nous avons vécus le 22 mars dernier, il était important, dans un premier temps, de mener une gestion et une communication de crise axées prioritairement, d'une part, sur le secours et le soutien aux victimes et à leurs proches et, d'autre part, sur la sécurité de tous.

Il est important de continuer à informer les citoyens sur le suivi de la situation mais également sur les recommandations à suivre face à cette menace malheureusement toujours identifiée pour notre pays.

Dès le 1^{er} avril 2016, un portail web spécifique a été mis sur pied grâce à une collaboration étroite avec les acteurs concernés pour une information continue de la population, des victimes et de leurs proches. On le trouve sur le site du Centre de Crise: "Attentat-2203". Des informations complémentaires sur les recommandations à suivre avant, pendant et après un attentat terroriste sont à présent également diffusées via le portail web "info-risques.be".

Pour renforcer davantage ces démarches existantes, une vaste campagne d'informations et d'actions de communication sera menée par le Centre de Crise durant une période de trois ans. Cette campagne menée sous la coupole "info-risques.be" a pour objectif de sensibiliser le citoyen à l'autoprotection et au bon comportement à adopter en situation d'urgence.

Il peut s'agir d'un incident nucléaire, un accident Seveso ou d'une situation d'urgence liée au terrorisme.

11.03 Gautier Calomne (MR): Merci pour cette réponse complète, monsieur le ministre. À propos de cette campagne de trois ans qui sera initiée par le Centre de Crise, je reviendrai vers vous dans quelques semaines ou quelques mois, quand celle-ci sera effectivement lancée, afin d'avoir des informations complémentaires sur sa mise en application concrète.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

12 Interpellation et questions jointes de

- Mme Gwenaëlle Grovonius au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la suppression de la cellule Art de la direction centrale de police judiciaire" (n° 10725)

- M. Georges Dallemagne au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'avenir de la cellule Art et antiquités de la police fédérale dans le cadre de la lutte contre le terrorisme" (n° 10778)

- M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments sur "la suppression de la cellule Art et Antiquités de la police fédérale" (n° 143)

- M. Olivier Maingain au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la suppression de la cellule Art et antiquités de la police fédérale" (n° 11045)

12 Sameengevoegde interpellatie en vragen van

- mevrouw Gwenaëlle Grovonius aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het opdoeken van de cel Kunst van de centrale directie van de gerechtelijke politie" (nr. 10725)

- de heer Georges Dallemagne aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de toekomst van de cel Kunst en Antiek van de federale politie in het kader van de terreurbestrijding" (nr. 10778)

- de heer Georges Gilkinet tot de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen over "de opheffing van de cel 'Kunst en Antiek' van de federale politie" (nr. 143)

- de heer Olivier Maingain aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het opdoeken van de cel Kunst en Antiek van de federale politie" (nr. 11045)

12.01 Gwenaëlle Grovonius (PS): Monsieur le ministre, c'est avec un grand étonnement que nous avons appris la décision de supprimer la cellule "Art et antiquités" de la direction centrale de la police judiciaire, dont la mission est précisément de lutter contre le trafic illicite de biens culturels.

C'est une décision surprenante à plus d'un titre. Tout d'abord, parce que le trafic illicite d'œuvres culturelles est, selon Interpol, le troisième trafic illégal en importance, après la drogue et les armes. On parle d'un montant qui avoisine les six milliards de dollars par an.

C'est un trafic qui, non seulement, prive de leur patrimoine de nombreuses populations mais qui, par ailleurs, finance aussi des conflits armés. Aujourd'hui, personne n'ignore qu'à côté des destructions de temples, le groupe terroriste Daesh se finance notamment grâce à la vente illicite des biens culturels des zones qu'il contrôle en Syrie et en Irak.

S'ajoute à cela que la Belgique est malheureusement connue pour être une plaque tournante de ce trafic illégal. La lutte contre ce trafic de biens culturels devrait être plus que jamais l'une de nos priorités. C'est un constat partagé par nos voisins français mais aussi aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Ils ont tous renforcé leurs moyens humains pour lutter précisément contre le trafic d'œuvres d'art.

La commission de la Justice vient de voter un projet de loi qui renforce les prérogatives de l'État belge en matière de lutte contre ce trafic illicite. J'ai pu en discuter avec le ministre de la Justice lors de la séance plénière de la semaine dernière, mais il n'avait pas l'air informé du fait que, parallèlement à la loi qu'il a proposée et dont nous avons discuté la semaine dernière, avait eu lieu la suppression de cette cellule spécifique. La disparition de cette cellule centrale nous met à mal.

C'est un non-sens dans un domaine où la coopération internationale est primordiale. Cela nous met aussi à mal parce que la crédibilité de la Belgique sur le plan international, déjà peu reluisante en la matière, va s'en trouver encore plus réduite.

Monsieur le vice-premier ministre, comment justifiez-vous la disparition de cette cellule Art et Antiquités de la police centrale? Comment les missions à vocation internationale pourront-elles encore être assurées par la Belgique? Le gouvernement ne considère-t-il pas que la lutte contre le financement du terrorisme passe aussi par la lutte contre le trafic illicite de biens culturels? Comment justifiez-vous le choix de la décentralisation de cette mission alors que tous les pays voisins ont décidé de faire l'inverse et de renforcer leurs cellules nationales spécialisées? Qui alimentera la base de données tenue actuellement par cette cellule judiciaire?

12.02 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, sur le même sujet, mon interpellation fait suite aux informations qui ont percolé à propos de votre option de supprimer la cellule "Art et antiquités" de la police fédérale, notamment une séquence du journal télévisé de la RTBF au cours de laquelle témoignaient des enquêteurs déplorant cette décision.

Cette option de supprimer la cellule Art et Antiquités de la police fédérale s'inscrit malheureusement dans la lignée d'autres décisions, sur lesquelles je vous ai déjà interrogé, de supprimer ou de diminuer fortement les moyens d'autres cellules de coordination au sein de la police fédérale. Je pourrais citer l'OCDEFO, active en matière de lutte contre la criminalité financière, qui nous coûte tellement d'argent, ou la cellule Police de l'environnement. On voit derrière cela une logique de démantèlement de la police fédérale ou de diminution de la capacité de lutte contre des formes pointues de criminalité. Cela ne peut que nous inquiéter, monsieur le ministre.

Ce faisant, pour une économie très relative - on parle de deux ou trois personnes à la coordination de cette cellule -, vous supprimez de l'expertise, du support aux polices locales et une interface importante sur le plan international. Pour lutter contre le trafic d'art et d'antiquités, il faut avoir la capacité de discuter avec les polices d'autres pays.

Pour rappel, la cellule que vous voulez supprimer est chargée de gérer, analyser et exploiter la documentation pertinente relative à un vol ou au commerce illégal d'œuvres d'art sur la scène nationale ou internationale, d'apporter un appui technique et documentaire aux missions judiciaires (voleurs et receleurs d'objets d'art, objets, phénomènes), de gérer des dossiers nationaux et internationaux relatifs à des vols d'œuvres d'art ou au commerce illégal d'œuvres d'art et à des techniques policières particulières, de coordonner les missions rogatoires internationales et de servir de point de contact international pour les services nationaux et étrangers de police en ce qui concerne les œuvres d'art et les antiquités.

Ma collègue a bien décrit l'importance du trafic d'œuvres d'art et antiquités pour ce qui concerne le financement du terrorisme, mais c'est aussi un vecteur privilégié de blanchiment d'argent en cas de rétro-commissions, par exemple sur des marchés publics.

Pour qu'on sache bien de quoi on parle, pouvez-vous m'indiquer combien de personnes travaillaient jusqu'ici dans la cellule Art et Antiquités de la police fédérale? Quels sont les résultats récents de cette cellule dans la lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme? Notamment, avez-vous posé un diagnostic négatif, procédé à une évaluation catastrophique de cette cellule qui justifierait sa suppression? Des évaluations de son fonctionnement ont-elles été réalisées? Quelles en ont été les conclusions? Si sa suppression est confirmée – ce que je n'espère pas –, à qui seront confiées les missions relatives au support d'expertise aux polices locales et de point contact international en matière de trafic d'art et d'antiquités? Êtes-vous prêt à envisager une marche arrière sur les intentions déclarées suite aux diverses interpellations qu'a suscitées votre annonce.

12.03 Jan Jambon, ministre: Chers collègues, je souhaite d'abord dire que la Cellule Art et Antiquités emploie deux collaborateurs, un opérationnel et un CaLog. Je le dis pour relativiser.

Cette décision découle du mouvement d'optimisation que connaît la police fédérale depuis 2013, lequel prévoit une déconcentration maximale au profit des directions des arrondissements. La déconcentration du travail opérationnel a été décidée dans le cadre de l'optimisation de la police fédérale, sur proposition d'un groupe de travail composé de magistrats, d'experts et de membres de la police. Le but est de rapprocher les enquêteurs des lieux de commission de ce type de phénomènes. Cela date de 2013. Le programme Art, spécialisé dans la lutte contre le commerce illicite d'art et d'antiquités, faisait partie de l'ancienne Direction pour la lutte contre la criminalité envers les biens.

Par l'optimisation et par le fait que le commerce illicite d'art et d'antiquités n'est pas repris comme phénomène dans la note-cadre sécurité intégrale, ni dans le projet de plan national de sécurité 2016-2019, la police fédérale a décidé d'abolir cette cellule et d'utiliser cette capacité pour d'autres phénomènes; la surveillance de ce phénomène est incluse dans un fonctionnement normal.

Dans la plupart des polices judiciaires fédérales des arrondissements, il existe cependant un ou parfois plusieurs enquêteurs de référence pour la criminalité liée à l'art. Ceux-ci seront donc ensuite insérés au moment où une enquête judiciaire sera ouverte au sein de leur arrondissement.

Dans l'état actuel de la proposition, le niveau déconcentré devra s'organiser de manière à ce que l'expertise soit répartie parmi les arrondissements, et que la coordination des dossiers qui dépassent les arrondissements demeure assurée.

Dans le cadre d'un dossier pénal, un magistrat peut toujours faire appel à un expert.

Au sein de la police fédérale pour le compte de la police intégrée, la Direction des relations internationales, le CGI, est le point de contact unique et central pour tous les partenaires internationaux. C'est à cette direction que l'on doit s'adresser. Celle-ci est chargée de répercuter la demande vers le service belge le plus indiqué pour répondre. Cette réponse, qualitativement vérifiée par le point de contact, est ensuite renvoyée vers le service international demandeur.

La police locale ne devra pas assurer une nouvelle compétence. Il n'y a donc pas d'allocation de moyens supplémentaires dans ce domaine.

Il va de soi que le terrorisme et les courants financiers sous-jacents constituent la priorité du gouvernement. La problématique du financement illégal du terrorisme via le trafic illicite d'œuvres d'art est abordée par le service en charge de l'approche de la criminalité économique et financière, notamment la Cellule de traitement des informations financières ou les unités "terrorisme" investigatrices et les unités "financement terrorisme" sous toutes ses formes.

En effet, cloisonner tous ces phénomènes dans des cellules différentes déboucherait sur une absence de lien entre les différents types de criminalité. Parfois, les mêmes réseaux sont actifs et dans le vol d'œuvres d'art et dans d'autres secteurs de financement. Aussi, en vue de nous rendre plus efficaces, les spécialistes recommandent-ils de n'opérer aucune séparation en la matière.

Procéder à une comparaison avec les autres pays s'avère une mission quasiment impossible, étant donné que chaque service dispose de ses structures et compétences propres.

Tous les objets volés doivent être enregistrés dans la banque de données nationale (BNG). C'est la seule banque de données de référence. Elle est alimentée par tous les services de police.

Je pense ainsi avoir répondu à toutes vos questions.

12.04 Gwenaëlle Grovonijs (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. Le contexte international a fortement évolué ces dernières années. Une situation qui a été examinée à un moment X devrait pouvoir l'être à nouveau aujourd'hui par rapport à un contexte qui a fondamentalement changé.

A priori, il semble cohérent de ne pas scinder les différents secteurs concernés; des trafiquants d'œuvres d'art peuvent aussi être impliqués dans des trafics de drogue.

Après la suppression de cette cellule, les moyens affectés – qui n'étaient déjà pas énormes – seront-ils attribués ailleurs en vue de poursuivre le travail au mieux?

12.05 Jan Jambon, ministre: Toutes ces cellules sont concentrées dans une nouvelle direction chargée de la lutte contre le terrorisme. Des moyens supplémentaires seront accordés.

12.06 Gwenaëlle Grovonijs (PS): Pourrions-nous alors obtenir le détail des moyens humains et financiers affectés à chaque cellule?

12.07 Jan Jambon, ministre: C'est l'organigramme de la police.

12.08 Gwenaëlle Grovonijs (PS): Je peux vous adresser une question écrite pour les connaître.

12.09 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je ne suis pas votre raisonnement. Je vous avais posé une question à laquelle vous n'avez pas répondu. Elle portait sur l'évaluation préalable du travail de cette cellule. Vous nous dites qu'elle comporte deux collaborateurs, mais je disposais déjà de cette information. Selon vous, il faut relativiser. Il faut donc minimiser aussi les économies qui sont réalisées. Estime-t-on, dans l'absolu, que deux personnes spécialisées dans la lutte contre le trafic d'art et d'antiquités

à l'échelle d'un pays comme la Belgique soient de trop? Je ne le pense pas. Votre logique de déconcentration des moyens obéit à un principe de désorganisation. En effet, on se prive de spécialisation, d'une capacité de contact pointue sur le plan international, ainsi que d'un point de référence pour les polices locales qui ne sont pas exposées quotidiennement à un phénomène tel que le trafic des antiquités.

Vous dites qu'il existait un souci de coordination entre les différentes cellules de la police fédérale. En réponse à cette préoccupation, vous décidez de supprimer les cellules au lieu d'améliorer leurs liens réciproques. Je m'interroge sincèrement sur votre agenda dans ce dossier. S'agit-il de désorganiser les structures centrales de la police fédérale et de laisser la voie libre à des actes de blanchiment? J'ai du mal à le croire. Toutefois, quelle autre interprétation peut-on donner à cette décision? Vous avez déjà pris une telle mesure vis-à-vis de l'OCDEFO (Office central de lutte contre la délinquance économique et financière).

Je vous réinterrogerai d'ailleurs spécifiquement à cet égard. Je l'ai fait également en ce qui concerne la police de l'environnement.

Il y a des phénomènes criminels, à côté du terrorisme, qui nécessitent de l'expertise, de la coordination, des relations internationales et vous nous en privez systématiquement. Je pense que ce n'est pas un bon choix politique, raison pour laquelle je dépose une motion de recommandation.

Moties Motions

Le **président**: En conclusion de cette discussion les motions suivantes ont été déposées.
Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.

Une motion de recommandation a été déposée par M. Georges Gilkinet et est libellée comme suit:

"La Chambre,
ayant entendu l'interpellation de M. Georges Gilkinet
et la réponse du vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments,
demande au gouvernement

1. de remettre en question le projet de suppression de la cellule Art et Antiquités de la police fédérale;
2. d'assurer, au sein de la police fédérale, en matière de police de l'environnement, de trafic d'art ou d'antiquités ou de lutte contre la criminalité financière, le maintien de moyens suffisants de coordination, d'expertise et de représentation internationale;
3. de faire, d'une façon générale, de la lutte contre tous les trafics et contre le blanchiment d'argent, qui bien souvent sert au financement du terrorisme et de la criminalité internationale, une véritable priorité accompagnée de moyens humains, techniques et légaux."

Een motie van aanbeveling werd ingediend door de heer Georges Gilkinet en luidt als volgt:

"De Kamer,
gehoord de interpellatie van de heer Georges Gilkinet
en het antwoord van de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen,
vraagt de regering

1. de geplande opheffing van de cel Kunst en Antiek van de federale politie te herzien;
2. ervoor te zorgen dat de federale politie over voldoende middelen inzake coördinatie, deskundigheid en internationale vertegenwoordiging kan blijven beschikken met betrekking tot de milieupolitie, de illegale handel in kunstvoorwerpen en oudheden en de bestrijding van financiële criminaliteit;
3. meer algemeen, daadwerkelijk voorrang te geven aan de bestrijding van alle vormen van illegale handel en het witwassen van geld, dat vaak dient om terrorisme en internationale criminaliteit te financieren, en er de nodige menselijke, technische en wettelijke middelen voor uit te trekken."

Une motion pure et simple a été déposée par M. Koen Metsu.
Een eenvoudige motie werd ingediend door de heer Koen Metsu.

Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.
Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.

13 Questions jointes de

- M. Paul-Olivier Delannois au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la sécurité des grands événements dans les mois à venir" (n° 10705)

- M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la loi sur les fouilles lors de grands événements" (n° 10706)

13 Samengevoegde vragen van

- de heer Paul-Olivier Delannois aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de veiligheid op de in de komende maanden geplande grote evenementen" (nr. 10705)

- de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de wet betreffende het fouilleren bij grote evenementen" (nr. 10706)

13.01 **Paul-Olivier Delannois** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, dans la période difficile que traverse notre pays, les grands événements festifs traditionnellement organisés avec le retour des beaux jours (tels que festivals de musique, organisation ou rediffusion de compétitions sportives et autres) font partie de ces moments d'unité populaire indispensables pour permettre aux citoyens de surmonter les moments d'inquiétude bien légitime et recommencer ainsi à construire du vivre-ensemble.

Toutefois, comme vous avez eu le soin de le répéter, l'OCAM a jusqu'ici maintenu son évaluation de la menace au niveau 3, c'est-à-dire un niveau élevé qui justifie des mesures de sécurité, notamment en ce qui concerne les lieux rassemblant des foules.

Pour les bourgmestres sur le territoire desquels des événements de ce type se tiendraient – et ils sont nombreux dans le pays –, cela représente une responsabilité importante, surtout au regard des moyens policiers dont ils disposent pour mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection des participants.

Monsieur le ministre, envisagez-vous de diffuser des directives particulières pour aider les autorités locales à maintenir en matière de sécurité l'organisation de tels événements? Si oui, dans quel calendrier et suivant quelles voies?

Par ailleurs, de manière plus importante, envisagez-vous de mettre des moyens supplémentaires à disposition des zones de police locale pour la couverture d'événements de cet ordre? Dans l'affirmative, lesquels et comment ces dernières pourront-elles en disposer?

De manière subsidiaire, je voudrais également savoir s'il est possible pour les autorités locales d'obtenir – en passant éventuellement par vous – une évaluation particulière de la menace autour d'un événement donné.

13.02 **Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, en ces temps troublés, les organisateurs d'événements majeurs ainsi que les entreprises de gardiennage se sentent coincés par la mise en application systématique de la loi sur les fouilles. En effet, avec la menace terroriste, les demandes vont croissantes concernant les fouilles de visiteurs à l'entrée d'événements.

La loi belge est très stricte par rapport à ce genre de fouilles. Elles sont permises mais très limitées législativement. Les agents peuvent fouiller uniquement s'il y a véritablement des raisons de croire à un danger pour la sécurité des personnes présentes, si tout laisse à penser que la personne pourrait porter une arme ou un objet dangereux.

Même dans ce cas-là, la fouille ne peut pas être systématique. Il est clairement interdit de fouiller les personnes une par une, un motif valable étant nécessaire. Les sociétés de gardiennage sont pour l'instant exposées à des plaintes, sanctions voire pénalités si elles devaient mettre en application des mesures non permises par la loi.

Monsieur le ministre, dans certaines circonstances précises, notamment lorsque le niveau de menace est plus élevé, la loi ne devrait-elle pas être élargie et permettre de réaliser des fouilles systématiques? Qu'implique le changement de niveau de menace sur la sécurité nécessaire pour des grands événements tels que des festivals?

Quant aux moyens humains, matériels et organisationnels à prévoir, quelles dispositions sont-elles à prendre afin de sécuriser les sites?

Enfin, les risques récurrents quotidiens sont intégrés dans les budgets mais ils ne prévoient pas ce type de surcoûts. Comment seront-ils financés? Une prise en charge par le niveau fédéral est-elle envisagée?

13.03 Jan Jambon, ministre: Pour répondre à M. Delannois, il n'existe pas de ligne de conduite particulière. Selon l'évaluation de l'OCAM, les grands événements relèvent actuellement du niveau de menace 3. Les services de police en sont à chaque fois informés avec la demande de prendre les mesures appropriées pour protéger ces événements en collaboration avec l'organisateur. Il s'agit ici de mesures générales qui doivent être conçues en fonction de l'événement en question.

Comme M. Blanchart le dit, la menace terroriste accroît les demandes de mener des fouilles des visiteurs à l'entrée des grands événements. La législation existante en matière de sécurité privée n'empêche pas un contrôle concluant des accès. Les agents de gardiennage privés peuvent faire usage de portiques et de scanners de détection pour déceler des objets dangereux. La législation impose uniquement des restrictions spécifiques aux actions manuelles pouvant être accomplies par un agent de gardiennage. Tout ce qui est bagage à main peut, par exemple, être contrôlé par un scanner mais la législation ne permet pas qu'un agent de gardiennage puisse systématiquement fouiller tous les bagages à main. La loi relative à la sécurité privée interdit le contrôle des vêtements et des biens des personnes par des agents de gardiennage excepté s'il existe, sur la base du comportement de l'intéressé, des indices matériels ou des circonstances, des motifs valables de croire qu'une personne pourrait porter une arme ou un objet dangereux.

Dans le cadre de la révision de la loi relative à la sécurité privée, les compétences des agents de sécurité, entre autres en matière de fouilles, seront revues. J'ai l'intention de présenter avant l'été ce projet de loi au gouvernement.

Si un bourgmestre autorise le déroulement d'un événement, il doit prendre en compte le fait que la disponibilité des moyens d'une autre zone, via le directeur coordinateur, ou des moyens de la police fédérale, pour protéger un événement n'est pas infini.

Pour les grands événements, il est possible, comme c'était le cas par le passé, de faire appel au soutien de l'extérieur mais l'organisateur devra lui-même mettre des moyens de protection à disposition pour que l'événement puisse se dérouler dans les conditions les plus sûres.

Il va de soi qu'un changement de niveau de la menace terroriste aura inévitablement un impact sur le niveau de sécurisation à mettre en œuvre par les organisateurs et de protection par les services de police, renforcés ou non par la Défense.

Cependant, le niveau mais également le contenu et l'évolution de la menace sont importants. Les mesures adéquates doivent être prises au cas par cas en fonction des éléments concrets à tel endroit et à tel moment. Or, il n'existe pas de règles immuables à ce sujet. Il s'agit toujours de travail de précision.

À l'heure actuelle, le degré de menace est toujours au niveau 3 (grave), ce qui signifie que la menace est possible et probable, et il en est effectivement ainsi pour les grands événements aussi. Le chef de corps de la police locale réalise toujours une analyse des risques, de même qu'une analyse opérationnelle. Il peut également demander, au cas par cas, auprès de l'OCAM une évaluation spécifique de la menace.

Les organisateurs d'événements disposent en majeure partie d'une liberté de choix en matière de mesures de sécurité complémentaires lors d'un événement. Les éventuels frais supplémentaires vont dès lors leur incomber.

13.04 Paul-Olivier Delannois (PS): Monsieur le ministre, merci pour votre réponse, pas pour le fait que nous n'alliez pas mettre la main à la poche. Je suis quand même toujours un peu inquiet. Vous répondez que la responsabilité relève souvent du cas par cas pour des éléments bien précis. Je voudrais donner quelques exemples; ceux-ci sont parfois plus importants. Vous le savez très bien, je vous ai déjà posé des questions à ce sujet. En tant que bourgmestre, j'ai déjà dû interdire un événement (cinéma) en raison d'éléments bien précis qui m'avaient été rapportés. J'ai dû alors prendre seul la décision. Il n'y avait pas de problème, j'avais des éléments, et j'ai assumé.

Lorsque nous étions au niveau 4, à Tournai, un marché aux fleurs, le plus important de Belgique, devait avoir lieu à un moment particulier, à la veille des fêtes de Pâques, concomitant à des événements liés à cette

fête. Je vous signale tout de même qu'à Tournai, nous avons le numéro un des représentants de la religion catholique, c'est-à-dire l'évêque. Tous ces éléments sont très importants. Pour pouvoir prendre la décision d'annuler ou non le marché aux fleurs, je ne disposais quasiment d'aucun élément. Cela est parfois difficile. Sur quoi se baser pour autoriser ou non? Ce jour-là, je me suis dit que si j'annulais le marché aux fleurs, un jour ou l'autre, lorsque j'autoriserais autre chose, on me demanderait quels éléments motivent mes décisions. Je vous lance donc un appel, monsieur le ministre: que les bourgmestres soient, peut-être pas pris davantage au sérieux, mais en tous cas, disposent de davantage d'éléments plus importants pour prendre leurs décisions. Là, honnêtement, je n'en avais aucun.

Vous m'apprenez un élément et je vous en remercie. J'entends bien qu'il est parfois possible d'obtenir des évaluations spécifiques pour des événements précis auprès de l'OCAM; je ne sais pas comment procéder, mais je suppose que les chefs de corps le savent. Je vous remercie donc pour cette information.

Je sais que les villes françaises interdisent des choses au niveau de l'Euro. Ici, en Belgique, on ne sait pas s'il faut le faire. J'avais lancé une série de possibilités à Tournai pour pouvoir le faire. Mais si trois jours avant, on me dit qu'on passe au niveau 4, quelle devra être ma position? C'est difficile à dire si on ne dispose pas d'éléments.

13.05 Jan Jambon, ministre: Un niveau 4, on le déclare quand on a des informations précises. Je ne peux pas dire aujourd'hui que j'aurai des informations précises au sujet d'une attaque tel jour à telle heure.

En ce qui concerne la transmission d'informations plus précises, nous allons donner l'opportunité au bourgmestre de demander une habilitation de sécurité. Si le bourgmestre a cette habilitation, nous pourrions donner des informations beaucoup plus précises. Aujourd'hui, je ne peux pas, même si je le voulais. La solution serait de donner l'opportunité aux bourgmestres de demander une habilitation de sécurité pour pouvoir échanger des informations confidentielles.

13.06 Paul-Olivier Delannois (PS): Vous êtes d'accord avec moi sur le fait que prendre une décision sans avoir tous les éléments, avec une responsabilité pénale dans le chef du bourgmestre, est parfois un peu délicat.

13.07 Jan Jambon, ministre: C'est pour cela que j'ouvre cette possibilité.

13.08 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, je rejoins les réflexions de mon collègue qui est, comme moi, confronté régulièrement au poids de la responsabilité face à la pression légitime de la population qui souhaite vivre malgré la menace – et il est important de pouvoir continuer à le faire –, avec une responsabilité énorme qui pèse en cas d'accident.

Pour ce qui est de la dernière partie de la réponse, les organisateurs auront à charge l'augmentation des prestations liées au relèvement du niveau de menace. La bonne nouvelle est que la loi belge va vraisemblablement changer. C'est un élément qui nous semble très important dans ce type de situation.

Lors de matchs de football en première division, il existe des possibilités pour fouiller systématiquement. Allez-vous vous baser là-dessus? Si on peut procéder à des fouilles aux matchs de football, pourquoi ne pas le faire dans les festivals? Dans ce type d'événements, les sociétés de gardiennage travaillent régulièrement en complémentarité et en belle coordination avec les services de police. Chez nous, il y a un festival qui fonctionne très bien depuis cinq ans et cela pourrait soulager tout le monde si la loi changeait. Je ne sais pas dans quel délai vous comptez pouvoir réaliser cela mais notre festival a lieu au mois d'août.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

14 Samengevoegde vragen van

- de heer Alain Top aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het ANPR-cameraschild" (nr. 10739)
- de heer Paul-Olivier Delannois aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de intelligente camera's langs de autosnelwegen" (nr. 10822)

14 Questions jointes de

- M. Alain Top au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie

des Bâtiments, sur "le réseau de caméras ANPR" (n° 10739)

- M. Paul-Olivier Delannois au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les caméras 'intelligentes' placées sur les autoroutes" (n° 10822)

14.01 Paul-Olivier Delannois (PS): Monsieur le vice-premier ministre, j'ai eu écho dernièrement de votre intention de disposer le long des autoroutes du pays toute une série de caméras dites intelligentes. Elles seraient au nombre de mille. Ces caméras permettraient selon vous de faire avancer certaines affaires, notamment de grand banditisme ou de terrorisme. Concrètement, elles repéreraient les plaques d'immatriculation des automobiles et, dans le même temps, prendraient une photo. Si la voiture fait partie de la liste des voitures signalées, les données récoltées seraient transmises à la police ou aux enquêteurs.

Monsieur le vice-premier ministre, j'aimerais avoir des précisions sur l'emplacement de ces caméras, notamment dans la province du Hainaut. Je tiens, en préambule à ma question, à vous signaler que les autoroutes transitant par cette province sont des liaisons internationales très fréquentées. Combien de caméras envisagez-vous d'installer sur les autoroutes traversant le Hainaut? Et à hauteur de quelles localités? Je suppose que vous aurez compris laquelle je visais.

14.02 Jan Jambon, ministre: Je crois fortement dans cette approche commune quand on parle de ce réseau de caméras ANPR (*automatic number plate recognition*), où parmi de nombreux intérêts communs, le nôtre en particulier cadre avec le combat contre le terrorisme. Les Régions peuvent se joindre à cette approche, avec l'avantage supplémentaire que le système représente pour la sécurité du trafic. En effet, avec les mêmes caméras, on peut contrôler le trajet. Le fédéral et les Régions peuvent donc travailler ensemble dans cette optique.

À l'heure actuelle, il n'existe pas une vue d'ensemble complète du nombre de caméras et de la position exacte des systèmes ANPR existants situés le long de nos frontières. La raison en est que chaque commune peut décider de placer des appareils. Jusqu'à présent, cela se passait de cette façon. Pour le moment, il n'y a pas encore d'obligation d'enregistrement centralisé. Le gouvernement fédéral envisage d'équiper, entre 2016 et 2018, plus de 260 axes de circulation de caméras en des points stratégiques choisis sur les autoroutes. Il est question de 260 axes de circulation, soit plus de 1 000 caméras avec une moyenne de quatre caméras par site.

La priorité sera donnée à l'installation sur les autoroutes au niveau des frontières. Par ailleurs, 14 zones de police locale près de la frontière reçoivent chacune 52 500 euros pour l'achat de caméras ANPR. Le fédéral va installer 1 000 caméras et les 14 zones de police (8 en Flandres et 6 en Wallonie) vont également pouvoir en acheter. De tels achats peuvent aussi être financés par le fonds alimenté par les pénalités du trafic. Aux 260 sites que nous équipons, il faut ajouter les subventions accordées aux zones de police et les recettes de ce fonds.

Au cours du second semestre 2016, un aperçu cartographique complet sera dressé des lieux déjà pourvus du système ANPR par les provinces ou les zones locales. Cet aperçu permettra de déterminer les positions idéales sur les voies routières. Mes services sont déjà en train d'établir cette carte; nous avons déterminé les 260 sites et d'ici l'été, nous pourrions avoir une vue complète des installations.

14.03 Paul-Olivier Delannois (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Les zones frontalières et les autoroutes seront prioritairement prises en considération. Je suppose donc que Tournai et Mouscron feront partie des zones équipées. Dans notre propre zone de police, nous souhaitons aussi installer des caméras dans la ville. Il serait souhaitable d'établir des collaborations entre le fédéral et les différentes zones pour maximaliser les échanges d'informations.

14.04 Jan Jambon, ministre: Nous allons aussi investir dans un serveur national. Beaucoup de provinces sont en train d'installer des serveurs provinciaux, mais un serveur national sera également installé pour les caméras, de sorte que nous pourrions tous les relier et alimenter toutes les caméras avec des informations issues de tout le réseau.

14.05 Paul-Olivier Delannois (PS): Une collaboration entre les zones et le fédéral sera donc possible.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

15 **Vraag van mevrouw Katja Gabriëls aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de strijd tegen de financiering van terrorisme" (nr. 10755)**

15 **Question de Mme Katja Gabriëls au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la lutte contre le financement du terrorisme" (n° 10755)**

15.01 **Katja Gabriëls** (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, de kadernota Integrale Veiligheid verenigt de inbreng van alle betrokken actoren in de veiligheidsketen om tot een gedragen en duurzame aanpak te komen voor een aantal criminaliteitsfenomenen. De werkzaamheden voor de nieuwe kadernota lopen nog steeds. In de plenaire vergadering van vorige week hebt u gezegd dat die werkzaamheden in juni beëindigd zouden worden, als ik het goed heb.

Een van de tien prioriteiten in de kadernota is de aanpak van terreur. Dit houdt dus ook de financiering ervan in. Het staat vast dat we dringend nood hebben aan een nationaal beleid tegen de financiering van terrorisme.

Terroristen hebben immers tal van opties inzake de financiering van hun activiteiten. Zo maken ze onder andere gebruik van decentrale digitale geldeenheden als bitcoin en van digitale financiële diensten, zoals het Britse Ukash of het Russische Qiwi. Deze diensten zijn aantrekkelijk voor terroristen omdat hiermee anoniem, snel en goedkoop wereldwijd en in sommige gevallen ook ongelimiteerd geld kan worden overgemaakt.

De financiering van terrorisme aan banden leggen is uiteraard niet evident omdat het gaat om relatief kleine bedragen die lastig te detecteren zijn. Ze verschillen dikwijls niet van normale financiële transacties en vaak wordt ook gekozen voor alternatieve betaalmiddelen en –methoden, die onttrokken zijn aan toezicht. Er zijn innovatieve maatregelen nodig om tegemoet te komen aan het veranderend karakter van het terrorisme en aan de nieuwe financiële diensten die opereren buiten het kader van het formeel financiële systeem.

Als we naar de vier transversale thema's kijken in de te verwachten kadernota, dan zouden in deze context de volgende elementen van pas kunnen komen: de uitbouw van een volwaardige bestuurlijke aanpak van criminaliteit; het opstellen van een performant en coherent wettelijk en institutioneel kader voor informatie-uitwisseling tussen bestuurlijke en gerechtelijke overheden; internationale samenwerking en dit zowel fenomeenmatig, bestuurlijk als strafrechtelijk.

In dit kader had ik u graag de volgende vragen gesteld.

Wat is de aanpak van de strijd tegen de financiering van terrorisme in ons land op dit moment?

Hoe wil u als minister de aangehaalde thema's in de toekomst invullen, toegespitst op de financiering van terrorisme?

15.02 **Minister Jan Jambon**: Mevrouw Gabriëls, het antwoord op uw vraag raakt aan vele bevoegdheidsdomeinen: Justitie, Buitenlandse Zaken, Financiën en Sociale Zaken.

In het algemeen kunnen we stellen dat op dit ogenblik al sprake is van een brede waaier aan maatregelen. Ik som er een aantal op.

Eerst en vooral werd binnen het plan R een werkgroep opgericht rond het thema financiering van terrorisme. Die werkgroep staat onder leiding van de Cel voor Financiële Informatieverwerking van de federale politie. Deze werkgroep heeft als opdracht na te denken over mogelijke bijkomende maatregelen en neemt daartoe desgevallend het initiatief. De CFI maakt overigens mee deel uit van de nationale taskforce.

Vanuit de CFI worden verder verdachte transacties gedetecteerd en doorgegeven aan de parketten, waarop vervolgens een onderzoek kan worden ingesteld. Binnen elk grootschalig gerechtelijk onderzoek, en dus ook bij terrorismeonderzoeken, wordt aandacht besteed aan de logistieke en financiële middelen van de organisatie en wordt, waar mogelijk, een ontnemingsluik ontwikkeld.

Recente onderzoeken hadden overigens inderdaad betrekking op pogingen tot het laten overboeken van bitcoins onder bedreiging van geweld. Deze waarnemingen werden inmiddels internationaal uitgewisseld.

Bij de opvolging van de *foreign terrorist fighters* wordt nagegaan of betrokkenen geen uitkeringen genieten. Desgevallend worden die ingetrokken.

In het actieplan inzake de Kanaalzone wordt de opvolging planmatig georganiseerd en betreft het een permanent aandachtspunt van alle partijen: de lokale en federale politie, de gerechtelijke overheid en de gemeentelijke administratie. De politie volgt op of er eventueel sprake kan zijn van de illegale verkoop van antieke kunstvoorwerpen uit het strijdgebied waarmee IS deels zijn inkomsten hoopt op te drijven. Voorbeelden zijn het BELFI-project, alsook de aanpak van ondersteunende illegale activiteiten.

Er bestaat zowel een internationaal als een nationaal wetgevend kader op basis waarvan tegoeden kunnen worden bevroren indien vermoed wordt dat zij in relatie staan tot feiten van terrorisme. Dat was een van de eerste twaalf maatregelen, die ondertussen in wetgeving is omgezet.

Nu kom ik tot uw tweede vraag. De kadernota en het Nationaal Veiligheidsplan zullen, eens zij goedgekeurd zijn, geoperationaliseerd worden middels de uitwerking van een programmadosier rond onder meer terrorisme, maar ook rond transversale thema's – witwassen en buitgerichte aanpak zijn zulke transversale thema's – en dat gebeurt met bijhorende actieplannen.

Bij wijze van voorbeeld haal ik uit het Nationaal Veiligheidsplan een doelstelling aan binnen het preventief luik in verband met de buitgerichte aanpak. Zo zal de federale politie het wettelijk mechanisme dat de geïntegreerde politie toelaat om spontaan nuttige informatie aan de Cel voor Financiële Informatieverwerking te bezorgen, opnemen in de opleiding van de gerechtelijke politie inzake de strijd tegen het witwassen en de financiering van terrorisme, alsook de Interventiegids Terrein in die zin updaten. De ambitie daarbij moet inderdaad zijn een bijkomend elan te geven aan de criminaliteitsbestrijding, in casu de bestrijding van het terrorisme, met daarbij aandacht voor de achterliggende financiële middelen. Een integrale aanpak, zowel op gerechtelijk als op bestuurlijk vlak, moet maximaal verhinderen dat organisaties, vzw's en anderen geld verzamelen dat zou dienen ter financiering en ondersteuning van terroristische activiteiten.

15.03 Katja Gabriëls (Open Vld): Mijnheer de minister, zoals u zegt, het is inderdaad belangrijk dat de vele partijen die bij de veiligheidsketen betrokken zijn, daarvoor bijzondere aandacht hebben. Wij zullen dat thema verder opvolgen en ook bekijken bij de bespreking van de kadernota in de commissie.

Vorige week heb ik overigens een schriftelijk antwoord gekregen op ongeveer dezelfde vraag aan de eerste minister. Het klopt dat verschillende bevoegdheden daarbij betrokken zijn.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

16 Vraag van mevrouw Katja Gabriëls aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het statuut van de 'agenten van de politie'" (nr. 10756)

16 Question de Mme Katja Gabriëls au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le statut des 'agents de la police'" (n° 10756)

16.01 Katja Gabriëls (Open Vld): Mijnheer de minister, in 2006 werd de benaming van de graad van "hulpagent van politie" vervangen door "agent van politie". De bevoegdheden werden toen uitgebreid, maar die zijn wel nog altijd beperkter dan die van inspecteurs. Ook de uitrusting van de agent van politie is beperkter. Zo mag hij of zij geen vuurwapen of matrak dragen, wel pepperspray en eventueel handboeien. De agent van politie krijgt ook een andere opleiding, wat niet onbelangrijk is.

De vraag tot extra bewapening voor de agenten van politie is niet nieuw en leeft al enkele maanden en jaren. Die agenten voelen zich al enige tijd kwetsbaar en de actuele terreurdreiging heeft in het dossier een en ander doen bewegen. De politievakbond VSOA Politie bracht vorig jaar een voorstel op de onderhandelingstafel om agenten van politie extra te bewapenen. Daarop werd een technische werkgroep Agenten van Politie opgericht met de syndicale partners, vertegenwoordigers van de lokale en federale politie en experts.

Na twee vergaderingen van de werkgroep werden op 17 februari 2016 de nodige en aangepaste wetteksten voorgelegd om het statuut van agenten van politie te wijzigen.

Die wijzigingen zouden inhouden dat de reglementaire bewapening van de agenten van politie gelijkaardig zou worden aan de individuele bewapening van de politieambtenaren. Dat noopt tot een aanpassing van de wet op het politieambt en een aanpassing van de opleiding.

Nieuwe agenten van politie zouden voortaan automatisch met de individuele bewapening worden uitgerust. De andere agenten van politie kunnen mits hun individueel akkoord en op voorwaarde dat hun overheid de toestemming geeft de voorgestelde opleiding volgen.

Dat alles moet nu nog zijn beslag vinden in de aanpassing van de wet- en regelgeving. De overheid engageerde zich ertoe om zo snel mogelijk de gevraagde aanpassingen in de wetteksten verwerken.

Kunt u bevestigen dat op 17 februari 2016 de nodige aangepaste wetteksten werden voorgelegd om het statuut te wijzigen? Om welke wijzigingen gaat het precies? Acht u het onderscheid tussen de beide statuten, inspecteur en agent van politie, nog relevant na de voorgestelde wijzigingen? Wenst u desgevallend nog een derde statuut uit te werken, namelijk bewakingsagent? Strookt dat met de voorgestelde vereenvoudiging van het statuut? Kunnen we de aanpassingen aan de wetgeving niet beter inpassen in het kader van een functionele verloning en een vereenvoudiging van het statuut van de politie in het algemeen?

16.02 Minister **Jan Jambon**: Ik kan u bevestigen dat de verschillende teksten tot wijziging van het statuut van de agenten van politie inderdaad werden onderhandeld op het onderhandelingscomité voor de politiediensten van 17 februari 2016 met de syndicale partners.

De in de ontwerp tekst opgenomen wijzigingen betreffen, enerzijds, de bewapening van de agenten van politie en, anderzijds, hun loopbaan.

Over de bewapening kan ik u meedelen dat de agenten van politie beschikken over een beperkte politiebevoegdheid. Hoewel de opdrachten die hun wettelijk zijn toegewezen, oorspronkelijk niet van die aard waren om het gebruik van een wapen te rechtvaardigen, zijn de omstandigheden waarin het politiewerk wordt verricht, sindsdien geëvolueerd.

Naast het bijzonder geval van een hoog niveau van terroristische dreiging worden agenten van politie, gelet op hun direct contact met de burger, momenteel ook steeds vaker geconfronteerd met gewelddadige acties en het risico van represailles.

Gelet op dat alles is besloten om de nieuwe agenten van politie voortaan uit te rusten met dezelfde bewapening als de politieambtenaren met uitzondering van de bijzondere bewapening.

Uiteraard zal de basisopleiding van de agenten van politie in dat licht worden aangepast. Zij moeten met wapens leren omgaan.

In onderling akkoord tussen het betrokken personeelslid en de overheid kunnen ook de huidige agenten van politie met dezelfde bewapening worden uitgerust. Ze zullen eveneens een speciaal daartoe bestemde opleiding moeten volgen.

Nieuwe agenten die in opleiding komen, zullen worden opgeleid om dezelfde wapens, behalve de speciale wapens, te kunnen gebruiken. De huidige agenten van politie die de opleiding niet hebben gehad, kunnen die opleiding ook volgen. Zij bepalen zelf, in samenspraak met hun korpschef, of dat raadzaam is of niet.

Wat de loopbaan van de agent van politie betreft, werd overeengekomen die te valoriseren. De procedure in het raam van de sociale promotie naar het basiskader wordt dan ook aangepast. Zo is onder meer besloten om geen selectiecommissie meer op te zetten en om het advies van de korpschef te professionaliseren. De sociale promotie wordt voortaan, naast de persoonlijkheidsproef, niet meer in de vorm van een vergelijkend examen georganiseerd, maar als een klassiek examen. Aldus zullen de agenten van politie die geschikt zijn verklaard door de deliberatiecommissie, naar de basisopleiding van het basiskader kunnen doorstromen. U kent ongetwijfeld het verschil tussen een vergelijkend examen en een klassiek examen.

Ten tweede, aangezien de ontwerp teksten geenszins tot doel hebben om de politiebevoegdheden van agenten van politie te wijzigen, is het onderscheid tussen een agent van politie en een inspecteur van politie nog altijd relevant. We wijzigen dus enkel het feit dat ze wapens mogen dragen en de opstapmogelijkheid

naar het statuut van inspecteur. De taakhoud van de agenten wijzigen we niet.

De politiebevoegdheden van agenten van politie verschillen van de politiebevoegdheden van de inspecteurs van politie. Die laatste zijn bevoegd voor de uitoefening van alle opdrachten van gerechtelijke en bestuurlijke politie, terwijl de politiebevoegdheid van agenten van politie beperkt is tot de politie van het wegverkeer, het toezicht op de naleving van de gemeentelijke reglementering, een specifieke interventiebevoegdheid in geval van ontdekking van een misdaad of wanbedrijf op heterdaad en de bijstand aan politieambtenaren.

De ontwerp teksten betreffende het statuut van de leden van het toekomstig beveiligingskorps worden thans opgesteld. Ik zal daarop te gepaste tijde terugkomen.

Door de actualiteit was het noodzakelijk om nu iets te ondernemen voor agenten van politie. Dat sluit niet uit dat we er nog verder rekening mee houden bij de vereenvoudiging van het politiestatuut in het algemeen en bij het vergoedingssysteem van de politie in de vorm van een meer functionele verloning in het bijzonder. We zullen het debat voeren. Gezien de omstandigheden heb ik voor de agenten van politie enkele beslissingen genomen. Die worden later in het ruimer statuut consequent doorgetrokken.

16.03 Katja Gabriëls (Open Vld): Ik begrijp dat de omstandigheden geëvolueerd zijn. Voor ons was het vooral belangrijk dat de opleiding gevolgd wordt door degenen die voor wapendracht in aanmerking komen. Dat is intussen gebeurd.

Heeft de korpschef de volledige beslissingsbevoegdheid voor de reeds in dienst zijnde agenten van politie?

16.04 Minister Jan Jambon: Het individu heeft ook inspraak. Als een korpschef zegt dat iemand dat best zou doen en die persoon zegt dat hij dat niet wil, dan zal de korpschef daarmee rekening houden bij de taakinvulling.

16.05 Katja Gabriëls (Open Vld): Als een agent van politie per se een wapen wil dragen, dan kan een korpschef zeggen dat dat niet nodig is.

16.06 Minister Jan Jambon: In theorie kan een korpschef dat zeggen, maar ik ga ervan uit dat dit de agent van politie meer inzetbaar maakt.

16.07 Katja Gabriëls (Open Vld): Ik dank u voor uw antwoord.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Le **président**: M. Top se trouve toujours dans une autre commission, sa question n° 10810 est donc provisoirement reportée.

17 Questions jointes de

- **Mme Vanessa Matz au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la sûreté des aéroports" (n° 10823)**

- **Mme Katja Gabriëls au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'accord relatif à la sécurisation de Brussels Airport" (n° 10824)**

17 Samengevoegde vragen van

- **mevrouw Vanessa Matz aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de veiligheid van de luchthavens" (nr. 10823)**

- **mevrouw Katja Gabriëls aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het akkoord met betrekking tot de beveiliging van Brussels Airport" (nr. 10824)**

17.01 Vanessa Matz (cdH): Monsieur le ministre, je suis désolée d'arriver un peu à contretemps avec une question qui date déjà. Mes quelques jours d'absence et l'agenda très important des questions auxquelles vous aviez à répondre précédemment font qu'elle arrive seulement maintenant.

Je m'interrogeais sur ce qui a mené notamment à la démission de l'une de vos anciennes collègues, à savoir une série de recommandations qui avaient été transmises par la Commission européenne au sujet de la

sécurité des aéroports. En tant que ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, avez-vous eu connaissance, à un moment ou à un autre, de ces recommandations? Votre administration ou votre cabinet ont-ils été associés à une réunion?

Il semblerait qu'il y aurait eu une réunion pour expliquer les différentes recommandations que la Commission européenne formulait pour l'aéroport. À cette réunion, étaient présents des membres de l'administration (DGTA) mais il semblerait qu'il y avait d'autres personnes. Je sais que la directive européenne impose de transmettre ces recommandations au ministre de la Mobilité mais je me demandais, puisqu'il s'agit de sécurité, si au-delà de cela, votre administration, vous-même ou votre cabinet aviez été associés d'une quelconque manière.

Pourriez-vous aussi nous préciser les suites qui ont été données à ces recommandations, outre les contrôles qui ont bien sûr été très polémiques? Quelles mesures particulières sur le long terme sont-elles mises en œuvre au niveau de la sécurité de l'aéroport?

17.02 Katja Gabriëls (Open Vld): Mijnheer de minister, de vraag werd al enige tijd geleden ingediend en er is ondertussen wel enige evolutie geweest. De politievakbond heeft onder andere op 17 maart een stakingsaanzegging ingediend. Op 1 april werd een compromis bereikt na sociaal overleg. Het akkoord zou 8 punten bevatten, waarvan het belangrijkste, zoals iedereen ondertussen weet, de toegangscontrole regelt. Alle passagiers en hun bagage worden voortaan gecontroleerd.

Daarnaast werd ook de bewaking van de luchthaven opgetrokken. Er zouden per dag tachtig militairen aanwezig zijn, net als dertig extra agenten van de lokale politiezones. Het akkoord betrof ook de aankoop van nieuw materieel dat de luchthavenpolitie meent nodig te hebben. De politiebonden kregen hiervoor een enveloppe van maximaal 2 miljoen euro. Zij zouden nadien ook een oplijsting van de precieze noden indienen. Voorts zouden er het komende jaar ook tweehonderd extra personeelsleden voor alle luchthavens bijkomen, die hoofdzakelijk voor screening zullen worden ingezet.

Zolang als nodig, is een dagelijkse evaluatie gepland. Die evaluatie is ook dikwijls gebeurd, dat hebben we uit de pers kunnen vernemen. De vraag toen was om het akkoord even toe te lichten; nu wil ik veeleer informeren naar de stand van zaken in de huidige situatie.

Wat is het resultaat van de inventaris van het materieel dat de luchtvaartpolitie meent nodig te hebben? Welke inspraak krijgen de politievakbonden bij de opbouw van de nieuwe vertrekhal? Kunnen we extra manschappen verwachten voor de screening in de luchthavens? Ik weet dat dit tijd vraagt, maar kunt u een tijdpad daarvoor geven?

17.03 Jan Jambon, ministre: Madame Matz, tout d'abord, je n'étais pas le destinataire des documents relatifs à la sécurité de l'aéroport, si vous faites bien référence aux documents de la Commission européenne que l'on connaît.

La police aéronautique est uniquement destinataire de l'évaluation Schengen qui concerne le contrôle frontalier et peut alors apporter des solutions permettant de satisfaire au mieux les remarques formulées.

En ce qui concerne votre deuxième question et de eerste vraag van mevrouw Gabriëls, déjà en 2015, le TO3 - tableau d'optimisation 3 - a renforcé l'effectif de Gosselies et de Bierset. Quant à Zaventem, il avait été prévu de porter la capacité à 435 FTE. Le budget pour ce faire avait été obtenu en février 2016. Au vu des derniers événements, il a été décidé de renforcer la capacité de la police aéronautique avec 200 personnes.

In verband met het veiligheidsdispositief, er werden zes componenten in plaats gesteld in de luchthaven. Ten eerste, ANPR-camera's op de toegangsweg naar de luchthaven. Ten tweede, willekeurige controles van voertuigen op de invalsweg. Ten derde, toezicht op de twee andere toegangen tot de luchthaven. Ten vierde, patrouilles in de parkings. Ten vijfde, een systematische controle van alle passagiers in de check-inzone: identiteit en boardingpass, vervolgens portiek- en x-rayscan van de bagage. Ten zesde, controle van iedereen die de aankomsthal wil betreden.

Dat dispositief werd dagelijks geëvalueerd. Wij hebben dat zo in stelling gebracht op het moment dat de luchthaven openging op 20 % van de capaciteit; dat was vijf of zes dagen na de aanslagen. Iedereen besepte toen dat men dit niet zou kunnen aanhouden wanneer de luchthaven op volle capaciteit zou

heropenen. Ik heb echter alle begrip voor de traumatische ervaringen van het personeel, zowel van het burgerpersoneel van de luchthaven als van het politiepersoneel. Daarom hebben wij al die maatregelen genomen toen de luchthaven op 20 à 25 % van de capaciteit openging.

Tijdens de vergadering van het onderhandelingscomité van 13 april werd beslist om de noden tot modernisering van het materiaal van de luchtvaartpolitie op te lijsten. De regering stelt hiervoor een extra enveloppe van 2 miljoen ter beschikking. Een belangrijk aspect van de veiligheid is een screening- en badgebeleid, zonder mazen, voor iedereen die de site betreedt. Met site bedoel ik de *airside*. De luchthaven bestaat uit twee delen: de *airside*, waarvoor Mobiliteit bevoegd is, en de *landside*, waarvoor wij bevoegd zijn. Het principe voor de *airside* is *straightforward: no screening, no badge, no entrance*.

Hierbij wordt bijzondere aandacht besteed aan de strikte toepassing van de gemeenschappelijke richtlijn MFO-3 van de ministers van Justitie en van Binnenlandse Zaken betreffende het informatiebeheer inzake gerechtelijke en bestuurlijke politie, de periodieke en tijdige bijwerking van de badgelijsten en een actieve controle van dit alles op de werkvloer.

In verband met het deel HRM, dus de veiligheid van het personeel, wordt een nieuw personeelslid aangeworven voor het beheer van het personeel. Een officier van politie van LPA, de luchtvaartpolitie, zal samen met de sociale partners vóór de zomer van 2016 een algemeen HRM-actieplan opstellen ter behartiging van de aspecten aangekaart in de stakingsaanzegging van 17 maart 2016.

En ce qui concerne la deuxième question de Mme Gabriëls et la troisième de Mme Matz, un groupe de travail incluant les syndicats a débuté ses travaux le mardi 19 avril 2016. De nombreuses questions ne trouveront réponse qu'après discussion au sein de ce groupe de travail.

Deze werkgroep heeft als missie om de prioriteiten voor het nodige materieel vast te leggen. Om dat te kunnen doen zijn de behoeften bij de verschillende luchthavens reeds opgevraagd. Deze zullen de basis vormen voor de gesprekken.

Mevrouw Gabriëls, dan kom ik aan uw derde vraag. De politievakbonden worden actief betrokken in het overleg. Het is eigenlijk een tripartiet overleg tussen de vakbonden, wij en luchthavenuitbater BIAC. Die worden allemaal actief betrokken bij de uitbouw van de definitieve structuren en dispositieven en bij de verdeling van de taken van de respectieve actoren op het terrein.

Mevrouw Gabriëls en mevrouw Matz, dan kom ik aan uw laatste vraag.

Nos actions porteront sur la mise en place de personnel supplémentaire et sur l'achat de matériel. Certaines de ces actions seront toutefois réalisées en concertation avec les gestionnaires de l'aéroport et la DG Transport aérien, partenaires incontournables dans certaines matières.

À court terme, nous procéderons à une évaluation d'actions structurelles à mener avec tous les partenaires dans ce dossier et, également, à un *benchmarking* avec les services responsables de la sécurité des aéroports à l'étranger.

Vous aurez remarqué que, depuis la semaine dernière, l'aéroport est revenu à 80 % de sa capacité. Nous avons eu à faire face, au début, à de graves problèmes; nous ne pouvons le nier. Mais, grâce aux décisions prises, comme je l'ai expliqué dans ma réponse à M. Top, les problèmes ont pu être résolus. Actuellement, le système est tel que chaque personne qui entre dans l'aéroport peut être contrôlée.

Het gaat dus om een steekproef. Er worden mensen uitgehaald die gecontroleerd worden. Iedereen loopt de kans om gecontroleerd te worden. Volgens mij zijn de problemen daarmee opgelost, waardoor we ook anderhalve dag chaos hebben kunnen oplossen.

17.04 **Vanessa Matz** (cdH): Monsieur le ministre, j'entends bien que vous n'êtes probablement pas destinataire des recommandations de la Commission au sujet de la sécurité des aéroports.

Il reste qu'il s'est tenu une réunion où la Commission a expliqué ses recommandations et à laquelle ont assisté des membres de l'administration (DG Mobilité). D'autres membres d'administrations étaient présents et j'ignore toujours qui. Cette réponse sera peut-être donnée dans le cadre d'une autre commission. Je me demande quels sont les autres partenaires belges qui pouvaient être autour de la table et à quel titre. Sur

cette question, je n'ai malheureusement pas eu de réponse de votre part.

17.05 Katja Gabriëls (Open Vld): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord. Inderdaad, niemand kon ontkennen dat er chaos is geweest, maar die is in tijd vrij beperkt gebleven. Vrij vlug zijn er evaluaties gemaakt en aanpassingen doorgevoerd. Volgens mij is er dus wel accuraat gereageerd.

Het was ook belangrijk om, zoals u zegt, in het begin rekening te houden met de traumatische ervaringen die het personeel daar heeft opgelopen. Toch denk ik dat iedereen beseft dat het huidige systeem realistischer en meer doenbaar is.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Vraag nr. 10863 van de heer Demon wordt uitgesteld.

18 Question de Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la coopération avec les services d'enquête fédéraux américains" (n° 10868)

18 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de samenwerking met de Amerikaanse federale onderzoeksdiensten" (nr. 10868)

18.01 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, cette question est toujours d'actualité puisque, en consultant la revue de presse de ce matin, j'apprenais que certains membres des services secrets américains se trouvent actuellement en Belgique afin d'aider nos services à mieux investiguer dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Je ne sais pas si cette question est toujours autant d'actualité, mais je compte sur vous, monsieur le ministre, pour m'en dire plus à ce sujet.

Dans la foulée des attentats du 22 mars dernier, durant lesquels des citoyens américains ont également perdu la vie, Washington a immédiatement annoncé son intention d'envoyer une équipe d'enquêteurs du Federal Bureau of Investigation (FBI), afin de soutenir la police belge dans ses enquêtes.

Cette aide se serait au final avérée précieuse, puisque c'est le logiciel de reconnaissance faciale fourni par les enquêteurs américains "Next generation identification system (NGIS)", qui aurait permis l'identification formelle de Mohamed Abrini comme le troisième suspect de l'attentat à l'aéroport de Bruxelles National.

Par ailleurs, les enquêteurs belges auraient également confié à leurs homologues américains des copies du matériel informatique saisi lors des dernières perquisitions. La police américaine aurait enfin apporté un soutien à la Regional computer crime unit (RCCU) pour affronter la surcharge de travail causée par les enquêtes sur les attaques de Bruxelles.

Monsieur le ministre, mes questions sont les suivantes. Vos services confirment-ils la collaboration des services d'enquêtes belges et américains dans ces différents domaines? D'autres formes de coopération ont-elles également été entreprises entre nos deux services?

Existe-t-il, à ce jour, un accord de coopération unissant les services de police et judiciaire entre la Belgique et les États-Unis? Dans l'affirmative, vos services envisagent-ils de renforcer celui-ci afin d'optimiser les moyens mis à disposition dans le cadre de cette enquête?

18.02 Jan Jambon, ministre: À la suite des attentats survenus à Bruxelles le 22 mars dernier, je peux vous confirmer que la police fédérale, et plus particulièrement, la police judiciaire fédérale de Bruxelles, coopère avec les services fédéraux américains dans tous les domaines utiles pour l'enquête: échange d'informations, expertise en matière d'explosifs, interviews de victimes américaines, identification des victimes mortelles, ...

En 2011, la Belgique et les États-Unis ont signé un accord bilatéral portant sur le renforcement de la coopération dans la prévention et la lutte contre la criminalité grave, en ce compris le terrorisme.

Ce traité est entré en vigueur le 22 mai 2014. Les services de police compétents des deux pays sont en train d'examiner la manière de renforcer davantage leur coopération. Il s'agissait d'un des objectifs de la visite de l'assistant du président chargé des questions de sécurité: comment élargir notre collaboration?

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

19 Question de Mme Katrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la création d'un service d'assistance spécialisé" (n° 10882)

19 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de oprichting van gespecialiseerde bijstandseenheden" (nr. 10882)

19.01 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le Ministre, votre département envisage tout prochainement d'instaurer, auprès de 21 zones de police, un service d'assistance spécialisé (SAS). L'objectif est ainsi de créer des partenariats privilégiés au niveau local pour les unités spéciales de la police fédérales (CGSU). Les SAS interviendront en effet en première ligne, en attendant l'arrivée de ces dernières. Il est prévu que chaque unité déploie une capacité de 10 à 60 membres, entraînés et suréquipés, dans l'optique de participer à des missions à haut risque. Les candidats seront triés sur le volet, après une sélection basée sur des tests physiques et psychologiques rigoureux et éliminatoires.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'est engagé à participer au financement de la formation de ces unités SAS, tandis que chaque niveau local allouera le budget qu'il estimera nécessaire à la création et la mise en œuvre de son unité.

Disposez-vous d'un calendrier spécifiant l'échéance à laquelle vous espérez rendre opérationnelles ces 21 unités de service d'assistance spécialisée? Prévoyez-vous des mécanismes de contrôle et d'évaluation afin de s'assurer notamment que chacune de ces unités dispose, au niveau local, des moyens nécessaires à l'exécution de leur mission de première ligne? Quels mécanismes votre département prévoit-il de mettre en œuvre afin d'assurer la complémentarité optimale entre les services d'assistance spécialisée et les unités spéciales de la police fédérale?

19.02 **Jan Jambon**, ministre: Le 21 juillet 2014 a été publiée la GPI 81 relative au cadre de référence général de l'assistance spéciale au sein de la police locale. La décision de créer une unité d'assistance spéciale dans une zone est du ressort du chef de corps. À ce jour, 21 zones de police ont manifesté leur intérêt. La mise en place de ces unités a nécessité un travail de collaboration entre le coordinateur national et les chefs de zones pour définir les besoins ainsi qu'entre les techniciens experts désignés par les zones de police et les unités de police fédérale, les directions des unités spéciales (DSU), les directions de protection (DAP) réunies en groupes de travail.

La circulaire GPI 81 stipule que, au sein de la police intégrée, des normes de qualité, des procédures et des scénarios certifiés seront élaborés. Les moyens et l'armement particulier nécessaires y seront précisés. Quand on parle de normes de qualité, on parle de profils de compétences, critères de sélection, formation minimale, évaluation, suivi; etc.

En février 2015, un coordinateur national de formation était assigné. La formation GPI 81 *Master trainers* qui était prévue sera organisée en septembre-octobre de cette année. Il n'était pas possible de l'envisager plus tôt par manque de capacités de formation. C'est désormais garanti pour septembre.

Le coordinateur national avec les chefs de corps impliqués dans la création d'une unité d'assistance spéciale ont convenu, lors de la réunion du 18 février de cette année, deux principes. Premièrement, l'acquisition d'un minimum de moyens spécifiques de protection, y compris le bouclier balistique, en lien avec le niveau de risque particulier auquel seront appelés à faire face les membres des unités d'assistance spéciale. Au vu des risques d'intervention du niveau 2, il est indispensable pour la sécurité des membres des unités spéciales qu'ils soient munis du kit de base de sécurité. Deuxièmement, une structure de supervision. La structure de formation choisie permet de s'assurer que les *master trainers* donnent leur leçon en respectant ce qui leur a été enseigné. Cela nous permettra de garantir l'uniformité recherchée malgré la mise en œuvre d'un niveau de formation intermédiaire. Cette structure de supervision s'appuiera en grande partie à nouveau sur l'expertise de la DSU et éventuellement de la DAP. L'avantage est que nous assurons, de par la nature même de cette structure, la vérification des aptitudes formatives, du moins en ce qui concerne les *master trainers* qui seront complètement en charge des sessions données aux *trainers*.

Par conséquent, cette vérification devra également se faire en ce qui concerne ces derniers. Ainsi, pour

s'assurer du niveau d'aptitude pédagogique des formateurs, un système de supervision est proposé. Chaque formateur formé sur la base de la formation *trainer-trainer* devra ensuite donner, en tout ou en partie, la formation sur la supervision d'experts du fédéral ou du local. Pour les entraînements, une norme minimale de 96 heures d'entraînement par an, soit 8 heures par mois, est choisie. L'objectif à atteindre sera la qualité des actes posés par les membres des UAS. Pour assurer la qualité des entraînements, un système de suivi est proposé et se subdivise en cinq catégories: suivi interzonal, suivi supralocal, entraînement intégré intraprovincial, entraînement intégré local fédéral et workshop.

L'inspection générale n'a pas encore reçu un rapport d'évaluation mais s'informe régulièrement de la situation. En attente des standards de qualité, des procédures certifiées, des scénarios et formations, l'inspection générale n'a pas encore effectué d'inspection sur le terrain. Dans le cadre d'une mission d'inspection actuelle concernant l'entrepôt d'armes à la police locale, une attention particulière a été donnée au dépôt d'armement d'assistance spéciale.

Entre-temps, l'Inspection générale m'a fourni un premier projet de rapport. À côté d'un nombre de recommandations, le rapport contient une première analyse de laquelle on déduit un besoin spécifique de clarification pour le concept "assistance spéciale". Le projet de rapport a été analysé par mes collaborateurs dans le but de fournir les clarifications nécessaires.

Ce rapport sera transmis aux destinataires concernés. Une des recommandations concerne la prévision d'un nombre de rubriques fixes dans le rapport d'évaluation annuel des zones de police concernées. La réponse a été envoyée le 18 avril de cette année à l'AEG, à l'inspection.

Finalement, le coordinateur national et les chefs de corps impliqués dans la création d'unités d'assistance spéciale ont convenu, lors de la réunion du 18 février dernier, que l'entraînement intégré local-fédéral sera organisé au minimum une fois par an pour d'une part, stimuler la synergie et la collaboration entre l'assistance spéciale de la police locale et l'intervention et l'appui spécialisé de la police fédérale et d'autre part, mettre en avant l'éventuel manque de cohésion et de compréhension entre les membres des différentes unités.

Les exercices en commun ne pourront que démontrer les manquements dans l'application de ce principe, l'objectif étant que, quelque soient les intervenants, ceux-ci soient capables de travailler ensemble en exercice mais évidemment aussi sur le terrain d'opérations où ils pourraient être amenés à exécuter des missions communes. En s'entraînant ensemble et en parlant le même langage, la complémentarité est assurée.

19.03 Katrin Jadin (MR): Je vous remercie pour ces informations très précises. Si j'ai bien compris, les recrutements de la police locale et fédérale se feront uniquement en interne. Je vous remercie.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

Le **président:** Les questions n^{os} 10885 et 10886 de Mme Caroline Cassart-Mailleux sont transformées en questions écrites.

20 Questions jointes de

- **M. Michel de Lamotte au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le risque de cyberattaques contre des centrales nucléaires" (n° 10905)**

- **M. Philippe Blanchart au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le risque de cyberattaques contre des centrales nucléaires" (n° 11450)**

20 Samengevoegde vragen van

- **de heer Michel de Lamotte aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het gevaar voor cyberaanvallen op kerncentrales" (nr. 10905)**

- **de heer Philippe Blanchart aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het gevaar voor cyberaanvallen op kerncentrales" (nr. 11450)**

20.01 Philippe Blanchart (PS): Monsieur le ministre, selon Gilles de Kerchove, le coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, la prise de contrôle d'une centrale nucléaire par des terroristes

pourrait devenir une réalité. Fin avril, nous avons appris qu'une centrale nucléaire allemande, située à 120 km au nord-ouest de Munich, a subi des assauts répétés de *hackers*. Même si les responsables de la centrale ont affirmé à la presse que ces programmes malveillants n'ont pas mis en péril les installations critiques des réacteurs, il faudrait prendre ce nouvel avertissement très au sérieux.

Notre pays a-t-il déjà été touché par ce genre d'attaques? Quelles sont les mesures mises en place par notre gouvernement pour faire face à cette menace et pour rehausser le niveau de protection? Les opérateurs sont-ils suffisamment préparés pour y faire face? Qu'en est-il de la coopération internationale dans ce domaine?

20.02 **Jan Jambon**, ministre: Monsieur Blanchart, j'ai déjà répondu à toutes ces questions lors de la réunion du 20 avril de la commission de l'Intérieur, en réponse à la question orale n° 10422 de M. Nollet.

Je peux vous dire que dans aucune analyse de l'OCAM, il n'a été question de menaces spécifiques concernant les sites nucléaires. Immédiatement après la découverte des photos de certains responsables du SCK-CEN à Mol, j'ai demandé à l'OCAM de procéder à une analyse précise. Aucune indication de menace ne nous a été fournie, sachant néanmoins que tout le territoire était en niveau d'alerte 3.

La protection des sites par les militaires n'a rien à voir avec une menace spécifique. Il s'agit du suivi des recommandations de l'AIEA, en collaboration avec Electrabel. Tous les autres détails se trouvent dans la réponse que j'ai donnée à M. Nollet.

20.03 **Philippe Blanchart** (PS): Monsieur le ministre, j'irai donc consulter cette réponse. Je vous remercie.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

21 **Samengevoegde vragen van**

- de heer Franky Demon aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het tekort aan vrijwilligers bij de brandweer" (nr. 10968)
- de heer Koen Metsu aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de vrijwilligers bij de brandweer" (nr. 11040)

21 **Questions jointes de**

- M. Franky Demon au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la pénurie de volontaires dans les services d'incendie" (n° 10968)
- M. Koen Metsu au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les volontaires au sein des services d'incendie" (n° 11040)

De **voorzitter**: De heer Demon is verontschuldigd.

21.01 **Koen Metsu** (N-VA): Mijnheer de minister, deze materie zal u niet onbekend zijn. U mocht zelf nog mee de prezonevorming van een hulpverleningszone in het Antwerpse voorzitten.

De VVB trekt aan de alarmbel: "Als we zo voortdoen, zijn er over vijf jaar geen vrijwilligers meer te vinden."

Gezien het hoge aantal vrijwilligers bij de Belgische brandweerman, bijna 70 % of 11 000 van de 16 000 brandweermannen, zijn vrijwilligers cruciaal voor de werking van onze brandweer.

Momenteel werkt u aan een campagne om vrijwillige brandweerman aan te trekken. Welke specifieke actiepunten zal de campagne concreet bevatten? Wanneer zal de campagne voltooid zijn en van start gaan?

Het betaald educatief verlof is reeds een belangrijke keuze om de aantrekkelijkheid van het vrijwilligersstatuut te verhogen. Ik heb reeds verschillende keren benadrukt dat het zeer belangrijk is om de combinatie werk-gezin ook voor vrijwillige brandweerman houdbaar en haalbaar te maken. Toch blijven met de lage slaagpercentages voor de geschiktheidsproeven weinig vrijwilligers instromen. Hoe wil u dat slaagpercentage optrekken?

21.02 **Minister Jan Jambon**: Het rekruteren van brandweervrijwilligers is een heel lokale aangelegenheid. Het engagement gaat vaak over van ouder op kind, onder vrienden en zelfs bij lokale jeugdbewegingen. Daarom is de rekruteringscampagne voor brandweervrijwilligers zo opgevat dat de federale overheid

gedurende minstens vijf jaar het nodige campagnemateriaal ter beschikking van de hulpverleningszones stelt.

De zones kunnen het materiaal op hun beurt inzetten wanneer zij het zelf nodig achten om brandweervrijwilligers in hun zone te rekruteren. Zij kunnen dan ook zelf aan de brandweerschool in hun buurt vragen om federale geschiktheidsproeven te organiseren of zij kunnen die zelf organiseren.

Mijn diensten zullen op nationaal niveau de lokale acties aanvullen en ondersteunen door middel van, ten eerste, een nationale rekruteringswebsite met onder andere de data van de federale geschiktheidsproeven en de vacatures bij de verschillende hulpverleningszones. Ten tweede wordt drukwerk ontwikkeld op nationaal niveau. Het gaat om affiches, advertenties, flyers, onlinebanners en t-shirts voor loopwedstrijden, die door de zones kunnen worden gedrukt en verspreid.

Ten derde wordt ingezet op de sociale media. Zo zal een Facebookpagina beheerd worden door brandweervrijwilligers voor kandidaat-brandweervrijwilligers.

Ten vierde, er wordt een filmreeks ontwikkeld, waarin heel het traject van kandidaat tot brandweervrijwilliger overlopen wordt, voor gebruik op de website, op de sociale media en tijdens infosessies.

Ten slotte, mijn diensten onderhandelen momenteel nog over enkele nationale acties, zoals een stand op sportevenementen.

De campagne zal in juli van dit jaar gelanceerd worden en zal gedurende vijf jaar lopen. De hulpverleningszones zullen dan ook gedurende vijf jaar het nodige campagnemateriaal kunnen downloaden en laten drukken op momenten dat het voor hen het meest nodig is om brandweerlieden te werven. De regelmaat van de nationale acties zal afhangen van het beschikbaar budget in de komende jaren.

Nu kom ik tot uw tweede reeks vragen. Inzake het educatief verlof heeft de Vlaamse erkenningscommissie positief geantwoord op mijn initiatief om 490 uur opleidingen, waaronder de basisopleiding tot brandweerman, in aanmerking te nemen. Dat is voorheen nooit gelukt. Door toepassing van het educatief verlof is het voor een vrijwilliger meer doenbaar om de opleiding te combineren met zijn of haar privéleven en professioneel leven. Er worden nu besprekingen gestart met het Waals Gewest om iets gelijkaardigs te verkrijgen. De feedback die wij momenteel krijgen, is zeer positief.

Er is het nieuw koninklijk besluit inzake de opleidingen, waardoor specifiek voor de vrijwilligers het doorstoten naar hogere functies vereenvoudigd wordt. Samen met het educatief verlof en de wervingscampagne denk ik dat wij een antwoord geven aan de terechte en door ons gedeelde bekommernissen van de VVB.

21.03 Koen Metsu (N-VA): Mijnheer de voorzitter, dat is voor mij een zeer bevredigend antwoord, dus ik dank de minister.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Volgens de agenda zijn wij nu toe aan de samengevoegde vragen nr. 10948 van de heer Dallemagne en nr. 10965 van de heer Crusnière. Waarschijnlijk zitten zij beiden momenteel in de onderzoekscommissie. Wij stellen die vragen daarom uit.

Vraag nr. 10982 van mevrouw Vanheste wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

22 Questions jointes de

- **M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la manière dont l'AFCN a réagi à la demande de la ministre allemande de l'environnement de fermer les centrales de Doel 3 et Tihange 2" (n° 10984)**

- **M. Éric Thiébaud au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la demande des gouvernements allemand et luxembourgeois de fermer temporairement Tihange 2 et Doel 3" (n° 11117)**

22 Samengevoegde vragen van

- **de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse**

Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de reactie van het FANC op het verzoek van de Duitse milieuminister om de kerncentrales Doel 3 en Tihange 2 te sluiten" (nr. 10984)

- de heer Éric Thiébaud aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het verzoek van de Duitse en Luxemburgse regering om Tihange 2 en Doel 3 tijdelijk te sluiten" (nr. 11117)

22.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): La ministre allemande de l'Environnement a demandé à la Belgique de fermer temporairement deux réacteurs nucléaires défaillants et fissurés, tant que des questions à leur sujet demeurent sans réponse. La ministre allemande a estimé que des tests supplémentaires devaient être menés, en s'appuyant sur le fait que la commission allemande indépendante sur la sécurité nucléaire n'avait pas pu confirmer que les réacteurs étaient suffisamment sûrs en cas de panne. Elle affirme que de tels tests permettraient de démontrer que les inquiétudes des voisins allemands sont prises au sérieux.

Cette dernière considération en dit long sur la manière dont la Belgique, son gouvernement et l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) prennent en considération les critiques pourtant très étayées émises à l'encontre de la relance des réacteurs fissurés. Outre le fait que cette position allemande rejoint les conclusions déjà exprimées par de nombreux scientifiques, ce qui m'interpelle au plus haut point, c'est la manière dont l'AFCN s'est permis de répondre à la demande allemande.

Monsieur le ministre, que veut dire M. Bens quand il laisse entendre dans son communiqué officiel que l'Allemagne ne collabore pas de façon constructive? Sur quels éléments précis l'AFCN se permet-elle d'affirmer, comme elle le fait dans *La Libre Belgique* du 21 avril (dont j'ai un exemplaire ici), que la ministre Hendricks est antinucléaire et qu'elle instrumentalise une analyse de son agence de sécurité nucléaire? Ne considérez-vous pas qu'il s'agit d'une réponse grossière, indigne de ce que nous sommes en droit d'attendre de la part d'une agence qui devrait être indépendante, neutre et au service de la protection et de la sécurité de nos concitoyens?

Le sommet n'est-il pas atteint quand l'AFCN, dirigée par un ancien patron d'une centrale nucléaire qu'il doit maintenant lui-même inspecter, se permet de mettre en doute l'indépendance de l'Agence allemande de sécurité nucléaire? Ici aussi je vous demande de donner les éléments précis qui permettent à l'Agence de porter une accusation aussi grave. Je vous prie de ne pas rester dans un débat philosophique mais d'amener des éléments précis de réponse sur chacun des points que j'évoque dans ma question.

Jusqu'à quand allez-vous accepter une telle dérive dans les propos tenus par l'Agence fédérale à l'encontre de ceux qui, arguments à l'appui, remettent en cause ses analyses et positions?

22.02 **Éric Thiébaud** (PS): Je ne vais pas rappeler les faits comme vient de le faire mon collègue Jean-Marc Nollet. Je dirai simplement qu'outre ce qui vient d'être dit, nous avons eu une sous-commission Sécurité nucléaire hier où la majorité a refusé catégoriquement la demande de quatre groupes politiques de la Chambre d'entendre les attentes de la ministre allemande par rapport aux réacteurs micro-fissurés de Doel 3 et Tihange 2, d'entendre les techniciens et experts allemands, ce qui est encore plus surprenant. Depuis que vous avez pris vos fonctions de ministre de l'Intérieur, vous avez toujours dit qu'en matière de sécurité nucléaire vous suivriez l'avis de votre Agence fédérale de Contrôle nucléaire; ce que j'ai toujours trouvé sain. Je vous l'ai d'ailleurs dit à plusieurs reprises en commission ou en séance plénière.

Mais aujourd'hui, c'est la crédibilité de cette agence qui est mise à mal par toute une série d'éléments, notamment l'audit à propos duquel vous serez interrogé plus tard. Ce qui me dérange, c'est que je n'ai pas les réponses aux questions qui viennent de l'Allemagne et maintenant du Grand-Duché de Luxembourg, même si on n'en parle pas.

Monsieur le ministre, savez-vous exactement ce qui est demandé par la ministre allemande? Quels examens complémentaires sont-ils demandés? Quels seraient le coût et la durée de ces examens? Avez-vous donné une réponse officielle aux gouvernements allemand et luxembourgeois? Seriez-vous d'accord de mettre en place un groupe d'experts communs entre la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg pour examiner les réacteurs nucléaires belges?

22.03 **Jan Jambon**, ministre: Variation n° 5 sur le même thème! Les 5 et 6 avril derniers, l'AFCN a accueilli dans ses locaux des représentants du BMU (Bundesministerium für Umwelt) et de la RSK (Reaktor Sicherheitskommission). L'objectif de cette réunion bilatérale était d'échanger des informations sur certains

dossiers actuels, dont celui des réacteurs de Doel 3 et de Tihange 2. C'était donc une réunion comparable à celles qu'organise régulièrement l'AFCN avec ses homologues français, hollandais, luxembourgeois et suisses, visant à renforcer la coopération avec les autorités de sûreté des pays frontaliers de la Belgique.

Le 5 avril, en ouverture de la réunion, le directeur de la sûreté des réacteurs du BMU a affirmé, au moyen d'une présentation de trois *slides* ne contenant aucune question détaillée, que le BMU se positionnerait contre l'exploitation des réacteurs de Doel 3 et de Tihange 2. Il a ensuite quitté la réunion, il n'a donc pas participé à l'échange d'informations programmé ce jour-là et prolongé le lendemain à l'initiative de l'AFCN pour répondre à toutes les questions de la délégation allemande. BMU n'a pas réagi à la demande de l'AFCN de pouvoir prendre connaissance à l'avance des questions qui lui seraient posées lors de la réunion. C'est pourtant une pratique courante dans le cadre des échanges bilatéraux, d'autant plus lorsqu'il s'agit de dossiers aussi complexes que ceux de Doel 3 et de Tihange 2, afin de préparer de façon constructive les discussions, qui sont limitées par le temps.

À aucun moment, les questions complémentaires posées par la délégation allemande les 5 et 6 avril n'ont amené de nouveaux éléments, dont l'AFCN n'aurait pas tenu compte dans son évaluation de la sûreté des réacteurs de Doel 3 et de Tihange 2. Ces questions complémentaires ont un intérêt sur le plan de la recherche scientifique mais elles ne sont pas utiles pour juger de la sûreté de l'exploitation de Doel 3 et de Tihange 2. Autrement dit, ces questions ne remettent en rien en question les conclusions de l'AFCN.

Malgré cela, la ministre Hendricks tire la conclusion que l'AFCN n'aurait pas dû autoriser la poursuite de l'exploitation des réacteurs de Doel 3 et de Tihange 2. L'autorité de sûreté allemande fait intégralement partie du BMU et est à ce titre dirigée par une personne élue politiquement. Cela ne pose pas de problème en soi, à condition que le BMU s'exprime en toute indépendance sur les dossiers.

Quant à l'opinion de la ministre Hendricks en ce qui concerne l'option nucléaire pour la production d'électricité, elle ne fait aucun doute. Ses interventions dans les médias ou les communiqués publiés sur le site web du PMU sont suffisamment claires. En atteste, par exemple, son communiqué du 10 mars 2016 intitulé "*Nuclear power does not have future*".

Cela dit, l'AFCN a toujours affirmé sa volonté de collaborer avec ses homologues allemands et l'a encore prouvé récemment, en conviant l'autorité de sûreté allemande à une inspection croisée sur le site de Tihange le 6 avril. Il me faut cependant constater qu'à ce jour, l'autorité de sûreté allemande n'a pas encore fourni son programme d'inspection à l'AFCN, afin de planifier une inspection croisée dans une centrale nucléaire en Allemagne.

En ce qui concerne ma réponse vers l'autorité allemande, je n'ai reçu aucune demande officielle du côté allemand. J'ai eu connaissance par presse interposée de l'opinion des ministres allemands et il n'est pas normal que les ministres communiquent via la presse.

22.04 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je perçois bien votre exaspération. Vous commencez par dire "variation n° 5 sur le même thème!". Moi, je vous interroge explicitement sur les propos tenus par l'Agence fédérale.

J'entends que la ministre Hendricks s'est déjà prononcée en différents lieux contre le nucléaire. Mais si quelqu'un s'est exprimé contre le nucléaire, sommes-nous en droit de considérer qu'il s'agit d'un argument pour ne pas prendre en considération les éléments qu'il avance? Je ne peux accepter cette interprétation, qu'il s'agisse de la ministre allemande, d'un écologiste, d'une association environnementale, d'un citoyen qui peut être pour ou contre le nucléaire. Est-ce pour autant un argument? Je ne peux pas l'accepter!

J'ai l'impression que dans ce dossier, l'agence est un peu comme les trois petits singes. Elle se ferme les yeux, elle se bouche les oreilles et elle ne dit rien; elle ferme la bouche. Ce n'est pas acceptable!

22.05 Jan Jambon, ministre: On a répondu à chaque question. Quelques questions restent ouvertes auxquelles nous avons donné un schéma de réponse. Prétendre qu'on se tait et qu'on se bouche les oreilles, c'est faux! La vérité, c'est que toute information est transmise. Nous les avons même invités à une visite d'inspection, mais ils ont décliné l'invitation. Je le répète, toute l'information est transmise en toute transparence.

22.06 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Pourquoi, monsieur le ministre, ne pouvons-nous pas les recevoir

pour entendre leur point de vue? Pourquoi les gens ici refusent d'ouvrir les oreilles, d'entendre et de voir? C'est scandaleux! On nous dit que la seule intention est d'entendre l'AFCN, que les problèmes énormes d'indépendance de l'Agence sont connus. On en parlera tout à l'heure à propos de l'audit. Nous souhaitons entendre ce point de vue différent et la majorité refuse. Comment puis-je considérer autrement qu'il s'agit d'une confirmation de l'attitude de l'Agence fédérale?. La majorité se ferme les yeux, se bouche les oreilles et n'ose pas assumer une prise de parole par rapport à cet enjeu des centrales fissurées. Ce n'est quand même pas rien que l'Allemagne vous dise et confirme qu'elle n'est pas d'accord pour le relancement des centrales. Et ici au parlement, il est impossible d'avoir ce débat!

Vous me direz que ce n'est pas vous, que ce n'est pas l'exécutif, que c'est le parlement. Néanmoins, vous avez une influence, vous avez été parlementaire, vous savez que vous pouvez user de votre influence.

Un blocage a été constaté hier en sous-commission, avec quatre votes pour et quatre votes contre et la décision est suspendue puisqu'il y a égalité. Vous affirmez être transparent, être prêt à tout. Je vous prends au mot. Acceptez, faites la démarche auprès de votre groupe pour qu'ils acceptent l'audition que nous demandons et on verra bien! Mais à défaut de changement d'attitude à propos de cette demande d'audition, vous n'assumez pas publiquement les positions à prendre sur les éléments factuels. Ce sera l'occasion de déposer les éléments factuels. Vous dites qu'ils n'ont pas de question, qu'ils n'ont que trois *slides*! Quand ils viendront au parlement, ce sera l'occasion de leur poser des questions.

22.07 **Éric Thiébaud** (PS): Monsieur le ministre, vous remettez en cause l'indépendance de l'Autorité de contrôle allemande. Or, dans quelques minutes, nous discuterons d'un audit remettant également en cause son indépendance par rapport au monde économique et au monde politique. Vous pointez là un problème, non pas uniquement chez les Allemands, mais surtout chez nous puisque nous pensons qu'ils sont indépendants alors qu'un audit nous dit le contraire.

Hier dans cette sous-commission Sécurité nucléaire, quatre groupes se sont prononcés contre quatre autres groupes et on nous a empêchés d'entendre les Allemands. C'est parfaitement inadmissible!

J'ai cru comprendre que ce n'était pas votre groupe qui était le plus hostile à la demande, mais plutôt le groupe MR. Je ne comprends pas, cette discussion serait beaucoup moins vive si on pouvait entendre ce que les experts allemands ont à nous dire. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas les entendre au Parlement. Cela donne une impression de manque de transparence, on dirait qu'on veut cacher quelque chose. Je n'ai jamais vu cela! Si j'avais été député dans la majorité, j'aurais vraiment été très ennuyé de ce genre de situation!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

23 Questions jointes de

- **M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les certificats falsifiés découverts dans le secteur nucléaire français" (n° 10985)**

- **M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les anomalies découvertes dans l'usine du Creusot" (n° 11343)**

23 Samengevoegde vragen van

- **de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de vervalste certificaten die in de Franse nucleaire sector werden aangetroffen" (nr. 10985)**

- **de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de onregelmatigheden in de fabriek Creusot Forge" (nr. 11343)**

23.01 **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je tiens à préciser d'emblée que je ne comprends pas pourquoi ces questions ont été jointes. Certes, il s'agit de falsifications mais, pour moi, il s'agit de dossiers distincts. Je suppose que vos réponses m'éclaireront à ce sujet.

Monsieur le ministre, l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN) a annoncé sur son site internet qu'elle a été informée le 21 janvier 2016 d'une falsification de rapports de contrôle dans le secteur nucléaire par l'entreprise de mécanique SBS, filiale du groupe Genoyer.

Cette entreprise produit des pièces destinées à être intégrées à des équipements industriels par des fabricants, dont certains fournissent l'industrie nucléaire. L'entreprise fournissait des produits présentant des malfaçons accompagnés de certificats falsifiés, occultant par exemple la non-conformité aux spécifications attendues du matériau testé.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire à quels types de problèmes ces falsifications conduisent et quelle est l'ampleur des malversations? Quand ont-elles démarré? Des pièces fournies par cette entreprise sont-elles susceptibles d'avoir été utilisées sur les sites nucléaires belges? Quels contrôles, enquêtes ou inspections l'AFCN a-t-elle initiés pour en avoir le cœur net? Quelles sont les conclusions de ces contrôles et les leçons retirées de telles découvertes?

J'en viens à ma question à propos des anomalies découvertes au Creusot.

À la suite de la détection d'une anomalie sur la cuve de l'EPR de Flamanville, Areva a engagé en avril 2015, à l'incitation de l'ASN, une revue de la qualité de la fabrication dans son usine de Creusot Forge. Cette revue, peu approfondie, qui ne remontait que jusqu'en 2010, a été jugée insuffisante par l'ASN car ne permettant pas d'obtenir une vision d'ensemble de l'organisation et des pratiques de Creusot Forge, de la qualité des pièces produites et de la culture de sûreté de l'établissement.

L'ASN a demandé fin 2015 à Areva de compléter cette revue. Je note au passage cette attitude très affirmée de l'ASN, bien à l'opposé de certaines réactions de notre agence belge.

Le 25 avril 2016, Areva a informé l'ASN des premiers résultats de cette analyse complémentaire. Ils mettent en évidence des irrégularités dans le contrôle de fabrication d'environ 400 pièces produites depuis 1965. Ces irrégularités consistent en des incohérences, des modifications ou des omissions dans les dossiers de fabrication portant sur des paramètres de fabrication ou des résultats d'essais.

Selon certaines informations, un opérateur réalisant des essais sur une pièce inscrivait sur le dossier de fabrication des résultats standards pour ne pas avoir à justifier des valeurs trop élevées. C'est toute la crédibilité de la filière et de son contrôle qui sont en jeu. Il semble d'ailleurs que ce serait une pratique répandue au-delà de la seule usine du Creusot.

Monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que c'est dans cette usine qu'a notamment été fabriquée la cuve de Tihange 1. Pouvez-vous me dire à quel moment l'AFCN a initié des démarches pour connaître l'impact de la découverte de ces anomalies sur le parc nucléaire belge? Pouvez-vous surtout me dire quelles sont les pièces (viroles de cuve, générateur de vapeur ou autres) qui, dans notre parc, sont touchées ou potentiellement touchées par ces anomalies?

Qu'a mis en place l'AFCN pour vérifier que de telles falsifications n'ont pas eu lieu dans d'autres usines que celle du Creusot? Je pense notamment à celles qui sont à l'origine des cuves fissurées de Doel 3 et de Tihange 2. Quelles conséquences ces découvertes entraînent-elles par rapport à chacune de nos centrales? Quelles leçons politiques tirez-vous de ces découvertes de graves anomalies?

23.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, monsieur Nollet, étant donné que ces faits se sont déroulés à l'étranger, nous ne disposons actuellement pas d'informations détaillées à ces deux propos. Une concertation structurelle est prévue prochainement entre l'AFCN et l'ASN dans le cadre de la coopération bilatérale entre la Belgique et la France. L'AFCN abordera ce point pour obtenir davantage d'informations.

Dans le communiqué que l'ASN a publié sur son site, le 3 mai 2016, le régulateur français a annoncé avoir demandé à l'entreprise AREVA de lui transmettre au plus tôt la liste des pièces concernées ainsi que son analyse des conséquences sur la sûreté des installations en lien avec les exploitants concernés. Lors de leur concertation planifiée, l'AFCN fera la demande à l'ASN de lui faire savoir le plus rapidement possible si les composants des installations belges peuvent être affectés.

Par ailleurs, l'AFCN et l'ASN entretiennent depuis longtemps d'excellentes relations. Il est donc certain que, si l'ASN dispose d'éléments concrets de nature à impacter la sûreté des installations nucléaires belges, elle les communiquera sans hésiter à l'AFCN.

23.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie. Savez-vous quand aura lieu

cette prochaine concertation, pour que je ne dépose pas ma question trop vite? Je vais y revenir, vous me connaissez!

23.04 Jan Jambon, ministre: Je ne connais pas la date exacte. Je vais m'informer. Mais je peux vous dire qu'une fois que nous aurons les réponses, nous les communiquerons.

23.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Est-ce valable pour les deux?

23.06 Jan Jambon, ministre: Pour les deux, oui.

23.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Parce que ce sont deux choses différentes. Mais je comprends maintenant, si vous n'avez l'information sur aucune des deux. Je mets donc la question "en suspens" et j'y reviendrai.

23.08 Jan Jambon, ministre: Nous vous communiquerons la date.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

24 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "un possible incident au niveau d'un poste haute tension de la centrale de Doel" (n° 10987)

24 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "een mogelijk incident in een hoogspanningspost van de kerncentrale van Doel" (nr. 10987)

24.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, pouvez-vous m'expliquer les éléments qui ont conduit l'AFCN à mener plusieurs inspections de sécurité au mois de décembre 2015, dans le cadre de l'enquête sur la déclaration d'un incident au niveau du poste à haute tension de 150 kV de la centrale nucléaire de Doel? Ce poste à haute tension était-il répertorié comme infrastructure critique aux yeux de la législation du programme européen de protection des infrastructures critiques? Merci de nous en dire plus sur l'incident et les résultats de ces inspections. Dans la foulée, des mesures de sécurité additionnelles ont-elles été prises par rapport aux postes à haute tension de nos différentes centrales nucléaires? Si oui, lesquelles?

Par ailleurs, pouvez-vous m'expliquer ce qu'il en est exactement de l'information parue dans le magazine *Metamag* sous la plume de Michel Lhomme, selon qui un drone serait à l'origine d'une explosion à la centrale nucléaire de Doel début novembre 2015? Je n'ai lu cela nulle part ailleurs, mais je préférerais vous questionner pour en être certain.

Confirmez-vous qu'une enquête a été ouverte sur un vol de drone sur la centrale nucléaire de Doel? Quels sont les dégâts précis consécutifs à cet incident?

Je profite de cette question pour également vous demander quel est l'état de vos informations quant à l'acte de sabotage dont a été victime la centrale de Doel 4 en août 2014. Enfin, toujours en lien avec ce sabotage, combien de membres du personnel sont-ils passés au détecteur de mensonge et combien ont-ils refusé de s'y soumettre? Quelle suite a-t-elle été donnée à ceux qui ont refusé?

24.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, le 9 décembre 2015, Elia a informé l'AFCN qu'elle avait constaté, lors de travaux effectués sur le poste 150 kV du site de la centrale nucléaire de Doel, que deux cartes de consignation rouges n'étaient plus dans leur position initiale. Ces cartes de consignation servent à prévenir qu'une partie du poste à haute tension est hors service et inutilisable. Elles constituent donc une mesure de sûreté destinée à protéger les techniciens qui travaillent sur le poste contre le risque d'un court-circuit éventuel.

Pour ne rien laisser au hasard, la possibilité d'un acte malveillant a été envisagée. L'AFCN a dépêché des inspecteurs sur place et, après enquête, ceux-ci en ont conclu qu'il n'y avait pas la moindre preuve d'un quelconque acte malveillant et que cette piste était hautement invraisemblable.

Le poste à haute tension 150 kV constitue une infrastructure critique au sens de la réglementation en vigueur. Pour des motifs de confidentialité, je ne peux rien ajouter sur les éventuelles mesures complémentaires qui auraient été prises pour sécuriser les infrastructures critiques sur les sites nucléaires.

L'AFCN n'a pas connaissance d'un incident impliquant un drone qui aurait provoqué une explosion sur le site de la centrale nucléaire de Doel. Il s'agit apparemment d'une légende urbaine qui aurait été lancée par des personnes cherchant à donner une explication spectaculaire à l'incendie qui s'est déclenché le 31 octobre 2015 à hauteur d'un transformateur de Doel 1.

En ce qui concerne l'enquête judiciaire sur les événements survenus dans l'unité de Doel 4 en août 2014, je ne puis que répéter qu'elle est toujours en cours et que, par conséquent, le secret de l'instruction est de rigueur. Vous avez raison de rappeler que cela a déjà pris deux ans.

24.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, il me semble important, dans ce genre de situation, d'écarter des hypothèses farfelues. C'est le cas, en l'occurrence, avec l'histoire du drone. Votre réponse est claire et je vous en remercie.

S'agissant du poste à haute tension, je comprends que vous ne communiquiez pas les mesures additionnelles qui ont été prises, mais je souhaitais savoir s'il y en avait bien eu. Je m'intéressais au principe, pas au contenu.

Pour Doel 4, je suis parfaitement conscient que l'enquête est encore en cours, mais, comme vous, j'estime que cela commence à durer et même à traîner. Cela dit, ma question ne portait pas sur les résultats de l'enquête, mais sur le nombre de personnes qui ont refusé le détecteur. Cet aspect n'a rien à voir avec l'enquête.

24.04 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, si, c'est bien un élément de l'enquête. Peut-être mon collègue Geens pourra-t-il vous répondre, mais cela ne relève pas de ma compétence.

24.05 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, quid du principe de mesures complémentaires relatives au poste à haute tension? Elles ont bien été prises, n'est-ce pas?

24.06 Jan Jambon, ministre: Oui. Mais, pour des raisons de sécurité, je ...

24.07 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Oui, vous n'en donnez pas la teneur, mais vous confirmez bien qu'il y en a eu.

24.08 Jan Jambon, ministre: Oui.

24.09 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Je vous remercie.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Mijnheer de minister, tot wanneer hebt u tijd? Onder agendapunt 35 worden zes samengevoegde vragen behandeld. De heer Calvo en mevrouw Temmerman hebben gevraagd hen dan te waarschuwen.

24.10 Minister Jan Jambon: Tot 12 u 30.

De **voorzitter**: Tot 12 u 30? Dat zal wel lukken. Wij zullen hen waarschuwen. We zullen de spreektijden wel kort houden, zoals het Reglement voorschrijft.

25 Question de M. Jean-Marc Nollet au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le niveau de la menace pour le secteur nucléaire" (n° 10988)

25 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "het dreigingsniveau voor de nucleaire sector" (nr. 10988)

25.01 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, pouvez-vous me retracer précisément l'historique, depuis le 1^{er} janvier 2015, des niveaux de la menace, pour ce qui concerne, d'une part, les centrales nucléaires et, d'autre part, les autres sites nucléaires? À quel moment étions-nous au niveau 2, à quel moment et pour quelle raison sommes-nous passés pour ces lieux au niveau 3? Combien de temps le niveau 4 a-t-il été d'application etc.? Ce n'est pas toujours évident de s'y retrouver dans les éléments nucléaires.

Par ailleurs, me confirmez-vous qu'un cambriolage a été commis quelques jours après les attentats de Paris de novembre 2015, sur un site nucléaire où sont entreposées des substances radioactives et que c'est suite à ce cambriolage que l'OCAM a décidé de relever le niveau de la menace?

Pouvez-vous également nous dire à quelle date a eu lieu ce cambriolage et quel site en a été la cible? Toujours à ce propos, j'aimerais savoir si les auteurs du cambriolage ont pu être identifiés, et si l'enquête est placée dans le giron du terrorisme, le cas échéant en lien avec d'autres faits. Je pense notamment à la surveillance vidéo d'un responsable du SCK-CEN, au sabotage de Doel 4, et aux retraits d'accréditations dont il a été question. Il s'agit de bien comprendre ce qui s'est passé et ce qui a déclenché l'un ou l'autre élément.

Enfin, les journaux du *RedaktionsNetzwerk Deutschland* ont diffusé l'information selon laquelle Salah Abdeslam détenait chez lui à Molenbeek des informations au sujet du centre de recherche nucléaire de Jülich, situé en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ainsi que des photos de Wolfgang Marquardt, président du conseil d'administration du centre.

Confirmez-vous cette information? Quel lien faites-vous entre cette découverte et la dizaine d'heures d'enregistrements d'une vidéo ciblant un responsable du site de Mol et découverte chez l'épouse de Mohamed Bakkali, inculpé pour les attentats de Paris?

25.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur Nollet, comme vous le savez, le niveau de menace pour tout le pays, en ce compris les établissements nucléaires, est déterminé par l'OCAM. Entre janvier 2015 et le 22 mars 2016, le niveau de la menace pour les centrales nucléaires et les autres installations nucléaires a été fixé au niveau 2, c'est-à-dire moyen. Entre le 22 et le 24 mars 2016, suite aux attentats à Zaventem et à Maelbeek, ce niveau est passé à 4, c'est-à-dire très grave. Le 24 mars 2016, ce niveau est repassé à 3, c'est-à-dire grave. Nous n'avons aucune indication qu'il y ait un projet concret d'action terroriste envers une installation nucléaire en Belgique.

Il s'agit davantage d'un niveau de précaution suite à des informations découvertes lors des opérations menées dans le cadre des attentats du 22 mars 2016 et pour lesquelles les enquêtes sont toujours en cours.

Il n'y a eu aucun cambriolage sur des sites nucléaires après les attentats de Paris. Un cambriolage a par contre été perpétré sur le campus d'un hôpital universitaire début décembre 2015, mais aucun matériau radioactif n'a été dérobé. D'après les informations dont dispose l'AFCN, ce cambriolage ne se situe pas dans la sphère terroriste et n'a aucun lien avec d'autres événements survenus dans cette sphère.

Fin 2015, les enquêteurs ont découvert que des personnes liées aux milieux terroristes avaient espionné un haut représentant du secteur nucléaire auquel vous faites référence. Suite à cette découverte, l'OCAM a confirmé le niveau 2 et a formellement ajouté la mention "avec vigilance accrue". En pratique, celle-ci était déjà d'application depuis un certain temps dans le secteur nucléaire. À la suite des attentats terroristes sur la rédaction de *Charlie Hebdo* et de ceux de Paris en novembre 2015, l'AFCN avait déjà imposé à plusieurs reprises aux exploitants nucléaires des mesures de sécurité complémentaires. Directement après les attentats du 22 mars, le niveau de menace pour le secteur nucléaire a été relevé à 4. Le 24 mars, ce niveau a été redescendu à 3 et est encore aujourd'hui d'application.

Les informations diffusées par la presse, selon lesquelles Salah Abdeslam détenait des informations au sujet du centre de recherche nucléaire de Jülich, ne sont pas confirmées par nos services de police ou de renseignement.

25.03 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie. Je suis surpris que les sites nucléaires soient restés au niveau 2 jusqu'à la date des attentats de Bruxelles alors que vous dites vous-même que des informations apparaissent fin 2015 - notamment cette vidéo - et que début mars, des militaires sont envoyés sur chacun des sites dans l'attente de la création de ce fameux corps spécifique.

Ailleurs dans le pays, des institutions et des lieux sont définis comme étant au niveau 3 mais les centrales et les sites nucléaires restent au niveau 2. J'y vois un problème d'incohérence dans la gestion des informations dont disposait l'OCAM. J'ai conscience qu'un travail est en cours en commission d'enquête et je transmettrai ces éléments à mes collègues qui y siègent.

Je ne peux conclure cet échange sans vous faire part de ma surprise sur le fait que les sites nucléaires sont restés au niveau 2, alors qu'ils étaient ciblés, jusqu'au jour des attentats!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

26 Question de M. Éric Thiébaud au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "l'exercice de mesure radiologique organisé à Jumet" (n° 11003)

26 Vraag van de heer Éric Thiébaud aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de radiologische meetoefening in Jumet" (nr. 11003)

26.01 Éric Thiébaud (PS): Monsieur le ministre, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a organisé un exercice de mesure radiologique le 13 avril 2016 à Jumet. L'objectif était d'évaluer les procédures en cas de situation d'urgence radiologique. La présence de l'Institut des radioéléments à Fleurus impose bien évidemment un haut niveau de préparation et de coordination pour l'ensemble des services. Pouvez-vous nous indiquer les résultats de cet exercice?

26.02 Jan Jambon, ministre: L'AFCN a, en sa qualité de coordinatrice de la cellule de mesures radiologiques, organisé, avec l'aide de la protection civile et de l'Institut national des radioéléments, un exercice des mesures radiologiques le 13 avril 2016 à Jumet. Il est à noter que cet exercice est similaire à l'exercice organisé le 16 mars 2016 à Mol par l'AFCN en collaboration avec la protection civile et le Centre d'étude de l'énergie nucléaire.

Bien que le débriefing final de l'exercice du 13 avril 2016 à Jumet aura lieu à la mi-mai 2016, je peux vous en livrer les premières conclusions échangées lors du débriefing à chaud. Globalement, l'exercice s'est bien déroulé. Le camp de base, le point de ralliement des intervenants de la cellule de mesures a pu être monté. Son déploiement et son organisation pratique ont pu être testés avec des résultats satisfaisants. L'un des enjeux majeurs pour le camp de base étant de rester une zone non contaminée, une attention particulière a été accordée au triage radiologique, c'est-à-dire la vérification de la contamination des intervenants et de leur véhicule avant l'entrée ou la sortie du camp de base. Les premiers résultats sont également positifs.

La communication entre le camp de base et la cellule de coordination locale, d'où partent les ordres de mission et où sont récupérés et validés les résultats des mesures, a globalement bien fonctionné. Il y a cependant matière à amélioration en ce qui concerne les technologies utilisées pour le transfert et le traitement des données de mesures ainsi que pour l'envoi en mission des véhicules et leur géolocalisation. Mais je vous rappelle que l'évaluation aura lieu à la mi-mai.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

27 Question de M. Marco Van Hees au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "les nouveaux incidents et la sécurité dans le parc nucléaire belge" (n° 11010)

27 Vraag van de heer Marco Van Hees aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de nieuwe incidenten en de veiligheid in de Belgische kerncentrales" (nr. 11010)

27.01 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le président, monsieur le ministre, cette question fait référence à une question posée le mois passé au sujet de la demande officielle du gouvernement allemand de fermer temporairement les deux réacteurs nucléaires fissurés: Tihange 2 et Doel 3. En effet, deux jours plus tard à peine, l'exploitant de la centrale nucléaire de Doel 3 annonçait l'arrêt du réacteur à la suite de nouveaux incidents.

Nous pourrions introduire tous les mois une question sur le sujet tant les incidents sont fréquents et récurrents! D'ailleurs, à l'heure où l'on fermait Doel 3, le réacteur de Doel 1 fut mis en arrêt pour réparation. Doel 2 était alors aussi à l'arrêt pour entretien planifié. Il n'y avait donc que Doel 4 qui fonctionnait!

Electrabel continue à parler de "procédure normale", considérant que les incidents de plus en plus réguliers seraient une preuve de bon fonctionnement. Ce raisonnement est paradoxal. Pourtant, tout comme le gouvernement allemand et une série d'experts, on peut se poser des questions sur ces problèmes techniques à répétition survenant dans le parc nucléaire belge vieillissant.

Monsieur le ministre, comment expliquez-vous ce nouvel incident survenu à Doel 3? Comment expliquez-vous objectivement cette accumulation problématique d'incidents? Ne faut-il pas réenvisager la réponse au gouvernement allemand et accéder à sa demande de suspendre temporairement les réacteurs fissurés?

27.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, monsieur Van Hees, je ne peux que fournir les mêmes réponses aux mêmes questions. Pour votre première question, je vous réfère aux réponses données dans ma très longue réponse. Je réponds vraiment en détail. J'ai fourni une très longue réponse à ces questions de votre collègue sur la situation des centrales nucléaires.

Vous liez ces incidents à l'appréciation de la ministre Hendricks. Je dois vous dire que si vous connaissez un peu les dossiers, vous savez très bien que ces incidents ne sont pas liés à la demande de la ministre Hendricks dans la presse.

J'en viens à ma réponse à votre deuxième question. Je réfère à la réponse donnée en séance plénière de mercredi dernier. J'y ai répondu, et la semaine d'avant, mon collègue Van Overtveldt y a répondu aussi. Mais je peux y ajouter que moi, en tant que ministre responsable de la sécurité nucléaire, je n'ai reçu aucune demande de notre collègue allemande Hendricks. Je lis les déclarations dans la presse, mais je pense que vous accepterez que je ne réagisse pas à chaque article de presse. Comme nous n'avons reçu aucune demande venant de l'Allemagne, je ne peux que m'en référer à la réponse que j'ai déjà donnée à plusieurs reprises.

27.03 Marco Van Hees (PTB-GO!): Monsieur le ministre, j'avais effectivement déjà entendu cette réponse que vous avez faite voici dix minutes à mon collègue. Nous aurions d'ailleurs peut-être dû joindre nos questions. Il est vrai que je traitais deux questions à la fois. Je comprends que vous ne répondiez pas si vous n'avez pas reçu de demande officielle de la part de l'Allemagne.

En même temps, ce n'est pas la première fois que des inquiétudes se manifestent au départ de l'Allemagne et des Pays-Bas. Si on y ajoute les nombreux incidents... On peut donner une réponse sur un incident, sur deux, sur trois incidents, mais à partir du moment où ceux-ci se répètent tout le temps, et lorsque l'on sait que nos centrales nucléaires sont anciennes, vétustes et qu'elles posent problème, il faut aussi savoir mener une réflexion générale. Je constate que l'Allemagne et les Pays-Bas se soucient de nos centrales. Le gouvernement belge a l'air de se soucier davantage du profit d'Electrabel.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

28 Question de Mme Vanessa Matz au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "le Conseil Justice et Affaires intérieures (JAI) du 21 avril 2016 et le partage d'informations entre Européens" (n° 11011)

28 Vraag van mevrouw Vanessa Matz aan de vice-eersteminister en minister van Veiligheid en Binnenlandse Zaken, belast met de Regie der Gebouwen, over "de vergadering van de Raad Justitie en Binnenlandse Zaken (JBZ) van 21 april 2016 en het delen van informatie op het Europese vlak" (nr. 11011)

28.01 Vanessa Matz (cdH): Monsieur le ministre, le Conseil Justice et Affaires Intérieures (JAI) s'est réuni le 21 avril dernier à Luxembourg. Dans le prolongement de la réunion qui s'est tenue le 24 mars 2016 à la suite des attentats de Bruxelles, les discussions se sont notamment axées sur l'utilisation et l'interopérabilité des bases de données et les propositions de la Commission concernant le paquet "Frontières intelligentes".

Dans la déclaration commune lors de la réunion extraordinaire du 24 mars, vos collègues et vous-même avez considéré qu'il faut "accroître d'urgence l'alimentation systématique, l'utilisation cohérente et

l'interopérabilité des bases de données européennes et internationales dans le domaine de la sécurité, des déplacements et des migrations en exploitant pleinement les avancées technologiques et en incluant, dès le départ, des garanties en matière de protection de la vie privée".

La Commission a proposé, dans le paquet "Frontières intelligentes", un système d'entrée/sortie et une révision ciblée du Code frontières Schengen. L'objectif est d'améliorer la gestion des frontières.

Lors du Conseil JAI du 21 avril, le coordinateur européen en matière de lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove, a indiqué qu'il y a encore des lacunes significatives dans l'alimentation en données d'Europol par les États membres de l'UE.

Le document présenté relève notamment que la base de données Focal Point Travellers d'Europol ne contenait à la mi-avril que 2 956 combattants terroristes étrangers vérifiés entrés par les États membres. Or, on estime à 5 000 le nombre de ressortissants européens qui ont voyagé vers la Syrie et l'Irak pour rejoindre l'État islamique ou d'autres groupes extrémistes. Plus de 90 % de ces contributions en 2015 émanaient seulement de cinq États membres.

Monsieur le ministre, ce n'est pas la première fois que je vous interpelle sur l'importance de l'échange d'informations et la contribution de l'ensemble des États membres aux bases de données, qu'il s'agisse d'un échange d'informations intrabelge, intraeuropéen ou international.

Monsieur le ministre, quelles sont les conclusions du Conseil JAI du 21 avril? Des avancées ont-elles pu être dégagées dans l'engagement des États membres à contribuer de manière plus significative à l'alimentation des bases de données? Que contient la proposition de la Commission Frontières intelligentes? Quelle position avez-vous défendue au nom de la Belgique lors du Conseil JAI?

La Belgique est un excellent pourvoyeur d'informations de cette base de données. Vous aviez, lors de votre réponse précédente, indiqué que certains commençaient progressivement à rejoindre le train en cours de route. Vous aviez annoncé à un moment donné que, début janvier, il y aurait une base belge de données intelligentes avec différents niveaux de protection au niveau de l'habilitation de sécurité. En effet, les polices locales ont bien besoin de diverses informations mais elles ne peuvent les consulter ou les alimenter. Nous sommes au cœur du problème de l'échange d'informations de manière générale.

J'aurais voulu savoir également où en était cette base de données belge que vous vouliez mettre en place et que nous applaudissions des deux mains, parce que nous nous rendions bien compte dans tous les dossiers que nous voyions passer en commission Terrorisme, en commission d'enquête ou en Comité P, que c'est là que le bât blesse souvent, tant au niveau belge qu'europpéen.

28.02 Jan Jambon, ministre: Monsieur le président, madame Matz, pour ce qui est du cadre législatif, en ce qui concerne votre dernière question, la loi a été votée, voici deux semaines, en séance plénière de la Chambre.

L'arrêté royal qui met en œuvre la base de données a été présenté et est passé au gouvernement. Pour ce qui est du *software*, la base de données est déjà en phase de test au sein de la police. Cette phase est presque terminée et nous pourrions passer à l'implémentation de cette base de données. Nous sommes donc tout proches de la mise en œuvre de cette base de données.

Quant aux autres questions relatives aux conclusions du Conseil, lors de la réunion du Conseil des ministres de l'Intérieur de l'Union européenne de vendredi dernier au Luxembourg, le commissaire Avramopoulos a formulé toute une série de propositions dans le but de renforcer les différents systèmes d'information qui existent actuellement au sein de l'Union européenne et sont destinés à garantir la sécurité et la gestion des frontières extérieures.

Le commissaire entend atteindre cet objectif de plusieurs manières.

Premièrement, en améliorant, avant tout, les systèmes existants. La Commission va prendre des initiatives pour étendre l'utilisation de la biométrie, dans un premier temps les empreintes digitales dans SIS II et examiner les possibilités de créer de nouvelles fonctionnalités permettant d'utiliser plus efficacement la banque de données.

Deuxièmement, les États membres feront l'objet d'un meilleur suivi pour s'assurer qu'ils exploitent bel et bien toutes les possibilités existantes, comme le fait de vérifier systématiquement, lors des contrôles aux frontières, si un document d'identité figure dans la base de données Interpol des documents perdus et volés. Tous les États membres n'exploitent pas non plus actuellement les possibilités que leur propose le Traité de Prüm en termes d'échanges d'informations ou ne contribuent pas pleinement aux bases de données Europol.

Troisièmement, en prévoyant la création de nouvelles banques de données récemment, le Parlement européen a finalement donné son accord au développement d'un système PNR européen. Il s'agit d'une importante percée qui permettra enfin aux États membres d'échanger des informations sur les passagers de manière coordonnée. Notre pays n'a d'ailleurs pas attendu le feu vert du Parlement européen pour prendre les dispositions nécessaires à la mise en place d'un système national, conformément à la directive européenne. C'est également le cas pour le système *Entry-Exit* sur lequel je reviens en fin de réponse. Pour ce qui est du système PNR européen, je dois dire que ce n'est pas tout à fait un système PNR européen. On a maintenant un cadre européen dans lequel les États membres peuvent installer leur système de PNR. Je pense qu'il aurait été préférable d'avoir un véritable système PNR européen.

Enfin, en tendant vers une interopérabilité accrue entre les différentes bases de données, elle formule ainsi une proposition basée sur quatre systèmes, dont la base serait l'utilisation d'une interface de recherche conjointe qui permet aux services de contrôle d'interroger, par une seule action, toutes les bases de données auxquelles ils ont accès.

D'autres propositions concernent notamment l'interconnectivité des bases de données, la définition de critères communs permettant de mieux consulter les données biométriques dans les bases de données et, enfin, l'enregistrement unique de toutes les données et leur mise à disposition pour les différentes bases de données.

La Commission va mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier ces possibilités en tenant compte des aspects techniques, juridiques et budgétaires. Par ailleurs, la tenue d'une séance à huis clos a été l'occasion de se pencher sur les éléments qui ont fait obstacle au déroulement optimal du transfert d'informations et de l'alimentation des bases de données.

En ce qui concerne l'alimentation des bases de données, la présidence néerlandaise établira d'ici le prochain Conseil du 9 juin une feuille de route contenant des propositions à court et moyen termes pour remédier aux différents problèmes. Nous y contribuerons activement. Nous préparons donc ensemble avec la présidence néerlandaise cette feuille de route.

En ce qui concerne la proposition de la Commission "Frontières intelligentes", le système *Entry/Exit* prévoit la création du nouveau système d'enregistrement pour les personnes de pays tiers chaque fois qu'elles voyagent vers l'Union pour un séjour de courte durée. Elles seront enregistrées systématiquement au moment où elles entrent dans l'Union européenne et au moment où elles la quittent.

L'objectif de ce système est triple.

Premièrement, simplifier les contrôles aux frontières. L'enregistrement remplace le cachet apposé sur le passeport et le contrôle d'accès pourra être effectué au moyen de portiques automatisés.

Deuxièmement, contrer l'immigration illégale. Ce système permet d'avoir une vue permanente sur les personnes qui dépassent les délais de leur permis de séjour.

Troisièmement, lutter contre la criminalité et le terrorisme. L'utilisation de données biométriques sert à lutter contre la fraude à l'identité et aux documents d'identité.

À l'instar d'autres collègues, j'ai accueilli favorablement les propositions de la Commission. J'ai insisté entre autres sur l'utilisation de SIS II qui offre toute une série d'opportunités en vue d'un échange plus efficace des données, notamment concernant les *foreign fighters*.

En matière de données PNR, nous devons avancer rapidement et viser une coopération maximale entre la Belgique et d'autres pays. Des discussions sont déjà en cours avec les Pays-Bas notamment. Je ne peux qu'adhérer au constat de la Commission selon lequel de nombreux pays doivent consentir des efforts plus importants pour fournir à Europol davantage d'informations concernant les *foreign fighters*.

Je dois vous dire que nous recevons régulièrement un rapport collectif des échanges de données vers

Europol. M. Gilles de Kerchove a proposé, et nous avons accepté, que ces données soient publiées pays par pays. C'est un peu du *naming and blaming*, mais je trouve inacceptable que cinq pays soient à l'origine de 85 % des données figurant dans les bases de données d'Interpol. J'espère que montrer qui sont les bons et les mauvais élèves va motiver les autres pays à échanger.

En ce qui concerne les propositions en termes d'interopérabilité, j'attends avec impatience les conclusions du groupe de travail. Les propositions de la Commission sont alléchantes en ce qu'elles permettraient à terme à nos services d'alimenter et de consulter plus efficacement les bases de données. Il va de soi, néanmoins, que ces démarches doivent pouvoir s'effectuer dans le respect de la réglementation sur la protection des données et, plus particulièrement, du principe de la limitation de l'objet du traitement; leur coût doit rester réaliste.

28.03 Vanessa Matz (cdH): Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces réponses très complètes. Dois-je bien entendre que le PNR européen n'implique pas une obligation de transmettre? Imaginons qu'il n'y ait pas de PNR belge et que vous refusiez de le mettre en œuvre et de transférer ces données. Il n'y a pas d'obligation de les transmettre?

28.04 Jan Jambon, ministre: (*hors micro*)

28.05 Vanessa Matz (cdH): D'accord. Je vous avoue que j'avais raté cette information. Je n'avais pas compris cela ainsi. Je pensais qu'il y avait une obligation pour tous les États membres de transmettre leur PNR national vers un PNR européen.

28.06 Jan Jambon, ministre: Non. C'est une possibilité, mais pas une obligation.

28.07 Vanessa Matz (cdH): C'est extrêmement regrettable.

28.08 Jan Jambon, ministre: En outre, ce n'est pas un système européen. Chaque pays membre peut faire son propre système.

28.09 Vanessa Matz (cdH): C'est cela. Le cas de figure est le même pour le PNR et pour l'alimentation de la banque de données Europol: chacun le fait un peu comme il le sent. Objectivement, je ne comprends pas! Ce n'est pas vous que je mets en cause.

Je ne comprends pas que des pays européens qui sont tous, d'une manière ou d'une autre, concernés par des déplacements de groupes terroristes ou par des projets d'attentats, ne mettent pas en commun des informations qui, si elles avaient été accessibles, nous auraient peut-être permis d'éviter certaines choses. Que ce soit avec les Pays-Bas, avec la France ... Nous savons que tous les présumés terroristes auxquels nous avons eu affaire en Belgique ont circulé à travers l'Europe et que chacun disposait d'une partie de l'information.

Il y a vraiment quelque chose que je ne comprends pas. Je sais que cela fait partie de la souveraineté des États et qu'ils y sont très attachés. La souveraineté, c'est gentil, mais il y a des questions de sécurité intérieure et extérieure qui me semblent dépasser les mesquineries du genre "c'est nous qui allons le faire et si on le fait tout seul, on le fera beaucoup mieux que tout le monde"! On se rend compte que ce n'est pas vrai. Je ne comprends pas comment la Commission ne parvient pas à imposer en Europe que l'échange d'informations soit collationné au sein d'Europol.

28.10 Jan Jambon, ministre: Dans ce cas, ce n'est pas un problème lié à la Commission, c'est un problème de position du Parlement européen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Ik had gehoopt dat wij rond 12 u 15 de vijf samengevoegde vragen hadden kunnen aanvatten, maar wij hebben nog slechts vijf minuten.

28.11 Minister **Jan Jambon**: Mijnheer de voorzitter, u weet dat ik langer blijf als ik tijd heb, maar nu heb ik een afspraak. Wij zullen de volgende keer met die vragen beginnen; dat is een goede opener.

De **voorzitter**: Vraag nr. 11119 van mevrouw Dierick wordt omgezet in een schriftelijke vraag. Vragen nr. 11260 en nr. 11261 van de heer Demeyer worden omgezet in schriftelijke vragen. Vraag nr. 11234 van de heer Calvo zal beantwoord worden in de commissie voor de Volksgezondheid.

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.28 uur.
La réunion publique de commission est levée à 12.28 heures.*